

Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire

Fabien Hoblea

► **To cite this version:**

Fabien Hoblea. Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire: Regards d'élus sur les conseils scientifiques d'espaces protégés alpins: analyse d'enquête auprès des Présidents et Vice Présidents de structures gestionnaires d'espaces protégés des Alpes du Nord françaises.. [Rapport de recherche] Labex ITEM. 2015. <hal-01205999>

HAL Id: hal-01205999

<http://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01205999>

Submitted on 29 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire

2013 – 2014

RAPPORT FINAL

**Isabelle Arpin, Arnaud Cosson, Dorothée Denayer, Fabien Hobléa, Jean-Pierre Mounet
et Anna Sette**

Regards d'élus sur les conseils scientifiques d'espaces protégés alpins : analyse d'enquête auprès des Présidents et Vice Présidents de structures gestionnaires d'espaces protégés des Alpes du Nord françaises.

Fabien HOBLEA (géographe à Edytem)

Résumé du rapport :

L'enquête a porté sur la perception des Conseils scientifiques (CS) par 8 élus (3 femmes et 5 hommes entre 49 et 68 ans) responsables des structures de gouvernance de divers types d'espaces protégés alpins dotés de CS : 1 Parc National (Vanoise), les Réserves Naturelles de Haute-Savoie, gérées par l'association ASTERS, et trois Parcs Naturels Régionaux (Vercors, Chartreuse, Bauges).

Le rapport donne d'abord les résultats textuels de l'enquête au travers d'un dépouillement et d'une compilation-structuration des transcriptions d'entretiens dont le verbatim est la matière première (partie I), avant de rentrer dans une analyse thématique, transversale et comparative permettant une mise en regard des données de l'enquête avec des cadres référentiels théoriques et interprétatifs (partie II).

Résumé de la partie I : Paroles d'élus : du verbatim au verbe à thème.

L'enquête fait ressortir 6 points essentiels :

1°) Les élus interrogés ont conscience de mal connaître le CS de leur structure, qu'ils perçoivent avant tout au travers de la personnalité et de l'implication du/de la Président/te du CS.

2°) Les élus sont conscients et acteurs de l'évolution des CS, dont ils souhaitent faire un outil omni-disciplinaire (largement ouvert aux Sciences Humaines, Sociales et Economiques-Juridiques) d'expertise, de consultation (avis) et de prospective au service du gestionnaire et du territoire.

3°) Les attentes des élus vis à vis des CS sont multiples et complexes. Elles permettent de dresser un « portrait-robot » du CS idéal selon les élus : un CS éclairant (distinguer le vrai du faux, les avantages et inconvénients...), mobilisateur de connaissances scientifiques au

service du travail des élus (aide à la décision), des techniciens et gestionnaires (aide à l'action), et du projet de territoire ou des missions du gestionnaire (dont rôle de validation) ; un CS moteur d'innovation et d'expérimentation, interface et relais entre le gestionnaire et le monde de la recherche ; un CS miroir réfléchissant, poil-à-gratter et lanceur d'alerte ; un CS force de proposition et de co-construction, libre-penseur mais conscient des limites de ses prérogatives et ne rendant compte et avis qu'à la structure gestionnaire ; un CS communicant, articulé à la gouvernance et à la vie du territoire ; un CS rouage des dispositifs d'évaluation et de prospective.

4°) Les élus regrettent le déficit de visibilité et de communication des CS et le manque d'articulation avec la gouvernance comme avec les autres acteurs du territoire et le public, tout en reconnaissant une part de responsabilité dans cette situation, en invoquant le manque de disponibilité de part et d'autre.

5°) A défaut d'en connaître tous les tenants et aboutissants, les élus reconnaissent et respectent l'existence et l'action des CS, qu'ils sont prêts à considérer comme une plus-value pour le territoire, à condition de pouvoir constater des retours plus tangibles et visibles. Ce respect est conçu par les élus comme mutuel et réciproque, ce qui signifie pour eux un fonctionnement du CS dans le cadre d'une « autonomie encadrée », départie de tout militantisme et parti-pris idéologique, visant à assister la gouvernance et les techniciens dans leurs missions de gestion environnementale et territoriale plutôt qu'à les mettre en difficulté par un regard critique non constructif ou radicalement divergent, qui ne devrait en aucune manière pouvoir être exprimé hors du cercle interne de la gouvernance.

6°) La partie I présente pour finir plusieurs propositions d'élus pour résoudre les dysfonctionnements ou problèmes soulevés dans l'enquête afin d'améliorer notamment la visibilité des CS aux yeux de la gouvernance et des acteurs territoriaux.

Résumé de la partie II et de la conclusion : Analyse synthétique et transversale : place, rôle et perceptions des élus dans des CS à la frontière entre science, gestion et politique. Des constats d'enquête à la quête d'interprétations et de préconisations

La seconde partie du rapport prend la forme d'un essai d'analyse transversale, croisée et distanciée pour révéler, à la lumière de quelques filtres analytiques et interprétatifs d'ordre théorique et conceptuels, la partie immergée des CS et les tendances évolutives lourdes de leur relation à la gouvernance et au territoire des structures porteuses. Il en ressort :

1°) Le rôle clef d'un triptyque d' « acteurs stratégiques » sur lequel repose le bon fonctionnement des CS : président/te du CS / chargé(e) de mission CS au sein de la structure gestionnaire / représentant de la gouvernance référent du CS (élu et/ou directeur). Il est préconisé en conclusion de mettre les moyens *ad hoc* sur les conditions de bon fonctionnement de ce triptyque, garant d'un CS vivant et animé, efficient et « branché » en prise directe sur les enjeux et problèmes concrets du gestionnaire et du territoire.

2°) L'évolution des CS vers un engagement moins militant, se voulant plus orienté vers l'expertise neutre et responsable, à l'écoute des besoins et contraintes de la gouvernance. Corollairement, les missions des CS, tout en pérennisant leurs visées conservatoires et d'expertise écologique s'ouvrent de plus en plus aux problématiques socio-territoriales (elles mêmes cadrées dans ce type de territoire par le paradigme du développement durable) et de ce fait aux SHS. Ces tendances favorisent et nécessitent une certaine proximité entre le CS et la gouvernance, qui doit être bien cadrée pour rester saine, équilibrée, non-contraignante et positivement vécue par l'ensemble des parties prenantes dans une logique gagnant-gagnant.

3°) La persistance de différences notables dans la perception et le fonctionnement des CS d'espaces protégés de niveau de protection dit « forts » (RN et PN) et ceux des espaces protégés de moindre niveau que sont les PNR, malgré la convergence des statuts juridiques des structures porteuses.

4°) Les CS se révèlent fonctionner comme des « organisations-frontières » originales et spécifiques, instruments de proximité gagnant à fonctionner en circuit-court, au service de la gestion et du projet de territoire, qui restent à saisir et à façonner comme des auxiliaires révélateurs et catalyseurs d'innovation territoriale, que la gouvernance gagnerait à intégrer de ce fait dans la « chaîne de valeurs » du territoire, en favorisant notamment son rôle de médiateur et traducteur qui passe par le développement de dispositifs de communication interne (à l'institution gestionnaire) et externe (vers la population locale et différents types de publics et acteurs cibles).

Sommaire

Résumé du rapport.....	p. 1
Sommaire.....	p. 4
Introduction : objectifs et présentation de l'enquête.....	p. 5
I – Paroles d'élus. Du verbatim au verbe à thème.....	p. 8
I - 1 – Des CS méconnus des élus : le/la Président/e du CS est l'arbre qui cache la forêt.....	p. 8
I - 2 – Des élus conscients et acteurs de l'évolution du CS et de ses activités.....	p. 13
I – 3 - Les attentes des élus vis à vis des CS sont nombreuses et variées.....	p. 18
I - 4 - Point de vue sur les activités du CS : une vision en demi-teinte, marquée par...un déficit de visibilité !.....	p. 19
I - 5 - Appréciation globale : les CS, entre instruments à fort potentiel et armes à double-tranchant.....	p. 20
I - 6 - Préconisations et messages au CS pour améliorer son fonctionnement.....	p. 26
II – Analyse synthétique et transversale : place, rôle et perceptions des élus dans des CS à la frontière entre science, gestion et politique.....	p. 27
II – 1 - Dedans, dehors, à côté, au-dessus ? Positionnement des élus vis à vis des CS en tant qu'organisations-frontières.....	p. 28
II – 2 - L'élus, le technicien et le scientifique, tiercé gagnant ou trio infernal du CS ? L'acteur-stratégique des CS est une hydre à deux, trois, voire quatre têtes.....	p. 30
II – 3 - Le rapport des élus aux CS : loin des yeux, loin du cœur ? Des rapports de proximité.....	p. 34
II – 4 - Les CS, une innovation institutionnelle au service de l'innovation territoriale ?.....	p. 37
Conclusion : des constats d'enquête à la quête d'interprétations et de préconisations.....	p. 40
Références bibliographiques.....	p. 44
ANNEXE 1 : Questionnaire d'enquête destiné aux élus des espaces protégés étudiés.....	p. 47
ANNEXE 2 : Liste et modalités des entretiens auprès des élus des espaces protégés étudiés.....	p. 49

Introduction : objectifs et présentation de l'enquête.

Ce rapport constitue un élément de l'étude portant sur les conseils scientifiques d'espaces protégés alpins (étude CSEPA), menée par des membres du Collectif REP (Recherche et Espaces Protégés) au sein du LabEx ITEM (Laboratoire d'Excellence « Innovation et Territoires de Montagne »). En complément des rapports rédigés par les collègues qui ont mené enquête auprès de membres de conseils scientifiques et des équipes techniques des structures concernées (cf. liste ci-dessous), cette partie est dédiée au recueil et à l'analyse du point de vue d'élus responsables des structures gestionnaires d'espaces dits protégés pourvues d'un Conseil scientifique (CS) et retenues pour l'étude, à savoir :

- 1 Parc National : le Parc National de la Vanoise (PNV)
- 3 Parcs Naturels Régionaux (PNR) : le PNR du Massif des Bauges (PNRMB), le PNR de Chartreuse (PNRC) et le PNR du Vercors (PNRV)
- Les Réserves Naturelles de Haute-Savoie, pourvues d'un conseil scientifique animé par le gestionnaire commun de ces réserves, l'association ASTERS.

- Présentation de l'enquête auprès des élus :

L'enquête a été réalisée en partie par Anna Sette, étudiante de M2 en stage sur le sujet, pour les élus du PNV et par Fabien Hobléa pour les autres territoires concernés. L'auteur est maître de conférences en géographie à l'Université de Savoie, impliqué dans plusieurs conseils scientifiques d'espaces protégés, notamment en tant que Président (depuis 2010) du CS du PNRC (créé en 1999) et du CS du PNRMB (créé en 2013).

L'étude repose sur des entretiens semi-directifs, dont la trame a été adaptée à la cible (élus). Elle diffère donc sensiblement du questionnaire type utilisé par l'ensemble des collègues ayant enquêté auprès des CS et des techniciens ou des cadres techniques des structures concernées (cf. trame du questionnaire « élus » en annexe 1).

La matière ainsi collectée concerne 7 entretiens pour 5 territoires : 2 en Vanoise (entretiens référencés [1] et [2] dans la suite du rapport), 3 en Bauges (référencés [3], [4] et [5] dans le rapport), 1 pour les RN de Haute-Savoie (ref. [6]), 1 pour le Vercors (ref. [7]), et 0 pour la Chartreuse (cf. explication ci-dessous).

Les entretiens se sont déroulés entre fin avril et mi-décembre 2014. Ils ont visé des élus clefs des structures concernées, à savoir les Présidents ou Vice-Présidents (VP). Chaque entretien a duré entre une heure et deux heures. La liste des entretiens est donnée en annexe 2.

Il est à noter que cette enquête auprès d'élus a été rendue délicate en raison des élections municipales de mars 2014 et de leurs conséquences, engendrant une période d'intense activité et d'incertitudes d'agenda pour les élus reconduits ou arrivants. Ceci explique en partie l'étalement des enquêtes, et le fait qu'aucun entretien n'a pu être directement mené auprès de la Présidente ou d'un VP du PNR de Chartreuse, faute de disponibilité de leur part (plusieurs contacts mais RDV annulé au dernier moment). Pour la Chartreuse, l'enquête repose donc sur les éléments recueillis lors d'une réunion de travail tenue le 30 avril 2010 en mairie de Saint-Hilaire du Touvet consacrée au renouvellement du CS dans le cadre de la seconde charte du Parc, au cours de laquelle la Présidente du PNRC, Mme Eliane Giraud (également conseillère régionale et devenue sénatrice depuis) a pu exprimer sa vision de la composition et du fonctionnement de ce CS de seconde génération, vision adoptée par le Bureau et le Comité Syndical du Parc, consignée dans la délibération du Bureau n° 2010-35 du 16 juin 2010.

- Profil des enquêtés : des élus locaux fortement et anciennement ancrés dans leur territoire, même s'ils n'en sont pas originaires.

Nous avons choisi de ne citer aucun nom propre dans le développement du rapport. Les enquêtés sont désignés par le numéro de leur entretien. La correspondance avec les personnes concernées peut-être effectuée grâce à l'annexe 2 en fin du présent rapport d'étude.

Tableau récapitulatif et synoptique de présentation des enquêtés :

n° entretien	Age	Genre	Fonction	Profession	Origine
[1]	68 ans	H	Délégué com. com. au CA du PN	Hébergeur - Promoteur immobilier	<i>Locale</i>
[2]	66 ans	H	Président du CA du PN (1 mandat, ancien membre du CS)	Retraité enseignement supérieur	<i>Locale</i>
[3]	65 ans	F	Vice Présidente de PNR (culture)	Pré-retraîtée carrière variée cadre multilingues	<i>Nord En 74 depuis années 80</i>
[4]	65 ans	H	Président (fondateur) de PNR depuis 1995	Retraité entrepreneur immobilier	<i>Locale</i>
[5]	49 ans	H	Président de PNR (succession de [4])	Dirigeant Bureau d'Etude Environnement	<i>Proche</i>
[6]	60 ans	H	Président Association gestionnaire de RN	Notaire	<i>Valence/Lyon, En 74 depuis 35 ans</i>
[7]	63 ans	F	Présidente de PNR (prise de fonction en 2014 après avoir été VP)	Retraîtée éducation nationale (SVT)	<i>Casablanca Sur aggro Grenoble depuis 1977</i>

[1] Né en 1946. Hébergeur touristique sur Lanslevillard et promoteur immobilier, famille locale. Elu de Lanslevillard (jusqu'en mars 2014), dont un mandat de maire. Membre du CA du PNV de 2008 à 2014 en tant que délégué de son intercommunalité (com. com. de Haute-Maurienne-Vanoise).

[2] Né en 1948, retraité de l'Education Nationale, ancien PU et membre du CS du PNV, famille locale, élu d'Aussois depuis plus de 30 ans dont 3 mandats de maire, au CA du PNV en tant que tel depuis plus de 10 ans et Président du CA à partir de 2009, choisi par direction et Etat pour appliquer loi de 2006 et élaborer charte.

[3] Née en 1949, originaire du Nord (Roubaix), études à Paris, a exercé divers métiers en lien avec sa maîtrise en et de la langue allemande. Arrivée en Savoie dans les années 80, pour y suivre son conjoint, travaille pour un syndicat patronal local dirigé par Yvon Gattaz. Impliquée dans le PNT d'abord en tant que simple citoyenne membre de la commission du patrimoine culturel dont elle a été amenée à remplacer le Président (maire de Jarsy) qui se retire pour raison de santé. Elue municipale sur Saint-Jorioz (Haute-Savoie, bord du lac d'Annecy) depuis plus de 20 ans. A présidé un syndicat intercommunal de gestion de l'eau potable, puis est entrée dans le syndicat d'électricité et d'aménagement numérique de la

Haute-Savoie. Devenue membre du bureau du PNRB au début du dernier mandat échu, en tant que déléguée des communes de la Haute-Savoie. A l'orée de la retraite.

[4] Né à Aix-les-Bains en 1949. Archétype de l' élu issu d'une ancienne famille locale originaire du cœur du massif (père constructeur de chalets à Lescheraines, mère d'Aillon). A suivi sa scolarité dans le massif, puis au lycée dans ce qui est aujourd'hui une ville porte du massif, puis ses études supérieures en sciences économiques et politiques dans le grand centre universitaire de l'académie, i.e. à Grenoble. Très engagé dans le monde sportif et associatif, dans les domaines du ski alpin notamment où il exerce les fonctions de coach pendant une dizaine d'années. Entrepreneur dans l'immobilier, puis engagé dans la vie publique en tant qu' élu à partir de ses 40 ans (1989), où il obtient la même année trois mandats : la mairie d'Aillon-le-Jeune, la communauté de communes du Châtelard en tant que VP, élu au Conseil Général de la Savoie suite à une sollicitation de Michel Barnier. Arrête volontairement après 3 mandats de maire et de conseiller général, par souci de permettre le renouvellement. Déménage alors du cœur des Bauges sur les premières hauteurs du lac du Bourget à Tresserve. Se consacre dès lors entièrement à la présidence du PNR du Massif des Bauges, qu'il exerce depuis la création du Parc en décembre 1995, après en avoir été un des principaux initiateurs à partir de 1990. Passe la main pour la présidence du PNR en mai 2014. Reste délégué du Parc auprès des Réseaux Européen et Global des Geoparks, ayant été également l'initiateur de l'intégration du PNRMB dans le réseau, effective en septembre 2011 après un lancement de la démarche en 2008. Membre du Conseil national du paysage en 2009. Chevalier de l'Ordre National du Mérite en novembre 2014. Signe particulier : a décliné les offres et opportunités de carrière politique au niveau national pour se consacrer entièrement à son territoire et limiter le cumul des mandats.

[5] Né en 1965. Pas originaire du massif où il exerce des responsabilités d' élu, mais des contreforts de Chartreuse au-dessus de Chambéry. Installé dans les Bauges pour raison familiale (côté belle-famille). Diplômé de la filière montagne de l'Université de Savoie, créateur de bureau d'étude en environnement, maire de sa commune depuis 2008, et également délégué de la commune au Comité Syndical du Parc et membre du bureau du Parc depuis la même année, en tant que Président de la commission patrimoines naturels. Elu nouveau Président du PNRMB le 24 mai 2014, il laisse alors, faute de temps, la présidence du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie, qui était son seul engagement associatif.

[6] Né en 1954 à Valence dans la Drôme. Enfance et scolarité à Lyon. Etudes de droit à l'Université Lyon III. Effectue son stage de fin de cursus notarial dans l'étude où il fera toute sa carrière (soit déjà 35 ans) en gravissant les échelons du stagiaire, du notaire salarié, puis de l'associé avec 5 autres notaires entourés de 36 salariés (une des plus importantes Etudes notariales des Pays de Savoie).

Parallèlement, à partir de l'âge de 17 ans, s'engage dans le militantisme écologique après lecture en 1971 de l'ouvrage de l'écologue Jean Dorst Avant que nature meure et découverte de l'Appel de Stockholm relayé dans le journal *La Gueule Ouverte* créé par Pierre Fournier. Suit l'U.E. d'Ecologie à Lyon 1 avec le professeur de biologie et environnement Philippe Lebreton. S'inscrit dans la mouvance des Amis de la Terre, participe au mouvement de sauvegarde du Marais des Echets au nord de Lyon. Met ses compétences juridiques au service du mouvement associatif pour la maîtrise foncière des zones à protéger et participe en 1987 à la création du Conservatoire de la Nature Haut-Savoyarde (initié par le haut-fonctionnaire Jean-Pierre Courtin) qui achète du foncier notamment dans le marais de Giez. Le conservatoire fusionne en 2000 avec l'APEGE (Association pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement) pour devenir ASTERS, dont il est d'abord membre du bureau en tant que trésorier, puis Président « depuis 4-5 ans ». ASTERS, c'est aujourd'hui un statut associatif loi 1901 avec un siège à Pringy (banlieue annécienne), 34 salariés, 2,4 M € de budget, 50 sites gérés représentant 34000 ha dont 9 Réserves Naturelles couvrant 21000 ha (15% des RN

françaises). Nombreux autres engagements associatifs : élu du CAUE 74 (s'intéresse aussi à l'architecture et à la construction-bois : il vient de faire construire une maison bois pilote ; aurait voulu être architecte) ; a aussi appartenu au mouvement « Paysans de France » ; élu mutualiste bancaire (Crédit Mutuel), a été Président du CA du Crédit Mutuel Savoie-Mt Blanc, mais a laissé tombé faute de disponibilité.

[7] Née en 1951 à Casablanca. Résidence principale dans l'agglomération Grenobloise, à Seyssins au pied du Vercors. Retraitée de l'Education Nationale depuis 2011, ancien professeur agrégée de SVT. Arrivée en région grenobloise en 1977 (rapprochement de conjoint). 1^{er} mandat municipal à Seyssins en 1989. Conseillère municipale sans interruption depuis, devenant adjointe à l'urbanisme et à l'environnement entre 1995 et 2008 puis déléguée à l'Agenda 21. 2001 : élue conseillère générale du canton de Fontaine – Seyssinet au CG38 sous l'étiquette Europe-Ecologie Les Verts (EELV), devient Vice-Présidente du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) la même année, puis Présidente du PNRV à l'issue des élections municipales de mars 2014, succédant à Danièle Pic. Engagement militant FRAPNA avant d'être élue. Est restée en relation avec la FRAPNA.

I – Paroles d'élus. Du verbatim au verbe à thème.

De manière certes peu orthodoxe, mais soucieux de restituer les résultats de l'enquête en restant au plus près de la parole des élus, nous avons pris le parti de fonder cette première partie du rapport sur le collationnement ordonné de larges et nombreux morceaux choisis au sein du corpus des plus de 70 pages de transcriptions d'entretiens. Place donc aux verbatim thématiques, parfois assortis de brefs commentaires ou éléments de cadrage (les chiffres entre crochets en fin de citation renvoient au numéro de l'interview)...

I - 1 – Des CS méconnus des élus : le/la Président/e du CS est l'arbre qui cache la forêt.

- Fonctionnement et composition du CS sont peu connus des enquêtés... :

Les élus n'ont pas une vision claire et précise de la façon dont sont constitués et fonctionnent leurs CS.

« Pour moi c'est quand même une espèce de nébuleuse. Euh...Je ne sais pas trop qui participe à ce CS, comment est-ce que ces gens sont nommés, il me semble qu'il y a un processus de cooptation qui est assez opaque. Pour moi...peut-être que ça manque d'informations hein, je ne dis pas que je ne pourrais pas obtenir ces informations si je m'en préoccupais mais dans l'état actuel de ma connaissance c'est assez opaque, hein, opaque et peut-être pas très clair, c'est peut-être...euh...bon pour moi c'est pas très clair quoi, voilà »
[1]

Peu d'élus sont capables de citer d'autres membres de leur CS à part le nom du ou de la Président(e) du CS. Les spécialités représentées sont cependant un peu mieux cernées.

« Je côtoie son Président souvent présent aux réunions du Bureau, mais je sais actuellement peu de choses sur le CS. Je n'en connais aucun membre à part son Président. Je sais qu'y sont représentées des spécialités variées et qu'il est ouvert sur l'économique et le social.

J'ai eu connaissance de deux notes préfiguratives transmises au moment de sa gestation mais je ne me les suis pas vraiment appropriées. » [5]

« Je connais personnellement le Président du CS, [Prénom – Nom], mais c'est à peu près tout. » [6]

« Je suis bien en peine de parler du CS du PNRV. (...) Je connais ceux d'avant, les vieilles figures historiques du CS comme les géologues (...). Parmi les nouveaux, je connais

l'archéologue [Prénom Nom] – que je côtoie par ailleurs -, [Prénom Nom] qui est entomologiste, [Prénom Nom], dont je ne situe pas trop la discipline. » [7]

- ... Mais devraient l'être de la gouvernance :

Les élus reconnaissent toutefois qu'il faudrait que la gouvernance de leur structure fasse un effort pour mieux connaître leur CS.

« Moi je pense que le Président du Parc doit heu,..., connaître les différents scientifiques qui composent le CS, heu, ne serait-ce que pour à certains moments savoir à qui faire appel quand on a des interrogations, quand on a des soucis ou quand on a des besoins d'une intervention scientifique solide. » [4]

« J'aimerais que le CS apporte aussi directement aux territoires, et soit connu des élus locaux. » [6]

- Quand les missions et rôles du CS sont connus des élus, ils ne sont pas pour autant « personnifiés » :

Les élus ont du mal à faire correspondre les têtes et les spécialités des membres du CS. Cela peut constituer un frein à la mobilisation du CS par la gouvernance.

« Contribuer à la politique de protection du patrimoine culturel naturel et paysager ok, soutenir et développer toute initiative ayant pour objet la connaissance et le suivi du patrimoine naturel culturel et paysager bien entendu, concourir à la politique d'éducation, bon c'est des missions parfaitement cohérentes, sauf que on ne sait pas qui est-ce qui les porte quoi. » [1]

- Des CS assimilés à leur Président/te :

Tous les élus interrogés connaissent personnellement le/la Président/te du CS, et la grande majorité sont incapables de citer d'autres noms si ce n'est parfois celui du Président précédent.

« En fait pour ne rien vous cacher, pour moi, bien qu'ayant participé de façon assez assidue à l'élaboration de la Charte, donc pour moi le CS en fait c'est [Prénom de la Présidente du CS]. C'est la seule personne que je crois connaître ou s'il y a d'autres personnes qui sont autour de la table qui sont dans le CS, ils n'interviennent jamais à ce titre et donc je sais même pas qu'ils en font partie. (...) Donc pour moi le CS c'est manifestement [Prénom de la Présidente du CS]. » [1]

Dans le même ordre d'idée, à la question de savoir s'il est possible de citer au moins le nom d'un des membres du CS : *« Ben bien sûr, ne serait-ce que le nom du Président qui est très présent, ne serait-ce qu'aux réunions institutionnelles du Parc déjà, et puis, que l'on voit, lorsque l'on suit la vie du Parc, présent dans des déplacements qui sont en lien avec des opérations du Parc ou des dossiers de réflexion en cours, donc voilà on sait que cette présence là elle existe et elle est forte. » [3]*

La création même de certains CS peut d'une certaine manière être liée à la qualité du relationnel établi entre la gouvernance et le scientifique pressenti pour « monter » le CS :

« L'idée de CS, et bien je pense qu'alors c'est passé comme une lettre à la poste. Il n'y a plus du tout l'impression d'avoir une inquiétude, personne ne se dit ben de quoi il se mêle, qu'est-ce qu'ils peuvent bien faire... C'est simplement une évidence, c'est extraordinaire, et bien je pense quand même que c'est lié au relationnel qui s'est installé entre le Président du CS et le Bureau du Parc et bien sûr son Président. » [3]

« Ce qui a été le plus décisif et le plus convaincant c'est surtout la place que le Président du CS a prise à nos côtés, ça c'est quelque chose d'important. (...) Je crois que le choix du Président du conseil scientifique est un choix qui est essentiel. » [4]

De même, la création du second CS du PNR de Chartreuse en 2010 consécutive au renouvellement de la charte, a été l'occasion pour la gouvernance du Parc d'affirmer son choix de mettre en place un CS de « seconde génération » tel que défini par le CORP (Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective de la Fédération des PNR), non plus « pour la Science, par le territoire », mais bien « pour le Territoire, par la science », et de désigner unilatéralement comme président un scientifique déjà membre assidu du précédent CS, qu'elle pensait prêt à assumer et incarner cette nouvelle posture.

- **Des Présidents de CS respectés et bénéficiant d'une considération certaine auprès des élus :**

Tous les élus interrogés témoignent de leur respect envers le/la Président/e du CS, dont ils louent les compétences et l'honnêteté intellectuelle ainsi que le dévouement au territoire, et comprennent les positionnements, même s'ils constatent que leurs positions sont parfois structurellement divergentes, comme l'exprime cet ancien élu de la Vanoise interrogé sur les éventuelles tensions générées par la prise de position du CS, divergente de celle du CA, à propos de la charte alors en cours de rédaction et de validation :

« non non ben personnellement...pour moi non, alors après je dis pas qu'il n'y a pas de tensions parce que la plupart du temps...et ça depuis que le Parc est Parc hein, euh quand les environnementalistes donnent leur points de vue ils sont pas toujours bien compris par les gens du terrain qui sont avant tout des...des développeurs quoi, donc bon il y a toujours ces conflits là comme on dit souvent, les choses ne sont pas toujours comprises mais bon, oui pour moi je trouvais que la position que défendait [prénom de la Présidente du CS].était la bonne. C'est pas la bonne pour moi mais c'est la sienne et il me semblait que c'était logique qu'elle le fasse comme ça. » [1]

La capacité d'argumentation du porte-parole du CS (généralement son/sa Président/e) est un élément décisif dans l'établissement de relations respectueuses. De même que le mot « confiance » revient souvent pour caractériser la relation, en lien avec le degré d'implication au sein et à la tête du CS, et même, au-delà, le degré d'engagement au sein du territoire et auprès des élus, voire de dévouement à la « cause territoriale » :

« J'ai adhéré au rôle que [nom du Président du CS] tient, et du coup voilà, la confiance est là et jusqu'à preuve du contraire... voilà. » [3]

« Mais ce qui m'apparaît quand même essentiel, au-delà de ça, c'est la personnalité du Président de ce CS, qui a été un élément non pas observateur extérieur mais qui s'est fondu dans la dynamique du Parc et qui a fait qu'[il] a été un des vecteurs de notre développement, de notre réalisation, de notre dynamique. » [4] Cet élu ne donne-t-il pas au passage une définition éloquente du « chercheur-acteur » objet des attentions du WP3 du LabEx ITEM ?

Le rôle clef du/de la Président/te du CS peut aussi être évoqué plus sobrement et allusivement :

« J'ai noté une évolution positive depuis l'arrivée de [Prénom Nom – institution d'exercice professionnel] comme Président du CS du PNRV et de la Réserve. » [7]

Le ou la Président/te du CS apparaît donc aux yeux des élus comme le personnage central et de référence dans leur relation au CS, véritable incarnation de l'ensemble du CS. Comme le démontrent les morceaux choisis ci-dessous, cette « sur-personnification » s'explique avant tout par le manque de contact direct des élus avec l'ensemble du CS ou de contacts individuels avec ses membres, alors que le/la président/te du CS est le représentant officiel du CS auprès des instances dirigeantes des structures gestionnaires, dans la plupart des cas invités à participer à titre consultatif aux réunions du Bureau et autres Conseil d'Administration, Conseil Syndical ou Comité Consultatif.

Les élus reconnaissent ainsi le...

- **...peu de contacts directs entre élus et CS, la direction ou le technicien-référent du Parc/RN faisant office de courroie de transmission... :**

« Et puis les relations sont directes entre le directeur et le CS mais pas tellement entre le Président du CA et le CS, mais j'étais au courant, la plupart du temps... » [2]

« [Prénom Nom de la chargée de mission référente du CS] a mission d'informer les élus locaux des travaux du CS. » [6]

« J'ai participé une fois à un CS pour la présentation d'une étude sur l'espace biodiversité sur la commune de St Agnan en 2013. J'avais été sollicitée par la VP Biodiversité. Mais je n'ai pas participé à un CS depuis que je suis Présidente du Parc. » [7]

« Je ne sais pas si le CS et les élus ont des liens et si oui, s'ils sont suffisants. L'évolution en cours est d'en faire un outil aussi au service du Parc et pas seulement de la RN. Avant c'était assez confidentiel. Sauf l'opération bien médiatisée d'expédition d'étude du CS au Mont Aiguille à laquelle j'ai d'ailleurs participé, et j'étais la seule élue. » [7]

- **... ainsi que le Président du CS qui est invité aux CA, Comités Syndicaux, Bureaux...ce qui est bien intégré et accepté par les élus :**

« Ah ben ça que la Présidente y soit ça me gêne pas, au contraire c'est bien qu'elle y soit, ça facilite quand même les choses, que le CS soit au CA je trouve ça tout à fait normal. » [2]

« Le lien entre les élus et le CS se fait principalement par le biais du Président du CS, présent au Bureau. » [5]

« Le Président du CS est présent aux Bureaux du Parc ». [7]

- **Peu de CS tenus dans les communes des élus enquêtés, mais des vellétés, sous certaines conditions :**

Seule Aussois, commune dont le Maire était alors aussi le Président du CA du PNV, a reçu une séance du CS du Parc, mais en l'absence du Président-maire pour la partie en salle :

« Oui je crois qu'il y en a eu. Il y en a eu une où on a...donc il y a deux ou trois ans, où moi je suis pas allé à la séance, mais ils avaient organisé pendant la journée une sortie sur le terrain sur des pelouses sèches et je suis allé avec eux pour montrer les aménagements. » [2]

L'idée fait cependant réfléchir les élus qui y voient un moyen de créer du lien dans les deux sens : faire connaître aux élus le fonctionnement et les travaux du CS et intéresser ce dernier aux problématiques territoriales concernant la commune d'accueil :

« Tout dépend du contexte évidemment, heu, quelque chose d'intéressant, d'ouvert, d'enrichissant, donc c'est sûr que je serai, j'irai demander à mon Maire une salle et puis lui expliquer et je sais pertinemment que c'est pourtant quelqu'un qui a priori serait méfiant de ce type de rencontre. Mais je le ferai, c'est sûr. Maintenant il faut qu'il y ait un ordre du jour que je sais qui pourra passer ou qu'à un moment donné il faut qu'il y ait un temps de communication et d'échange, il faut qu'il y ait... un lien avec le... la population ambiante ou une partie de cette population en tout cas. » [3]

« Je n'ai jamais travaillé sur un dossier avec un membre du CS. Il n'y a pas eu de séance du CS dans ma commune, mais il faut l'envisager et je pourrai ainsi y être présent. » [5]

C'est aussi un moyen pour les élus de montrer leur souci de ménager l'équité et l'équilibre de traitement entre les diverses parties du territoire dont ils ont la charge :

« Mais qu'on puisse tourner dans différents endroits, se mettre là bien sûr à l'invitation du maire parce que dans ce cas là bien sûr c'est le maire qui recevra dans sa commune le CS, je pense que c'est une bonne chose et qu'il faut essayer de maintenir cela parce que, heu cette géographie il faut aussi la vivre. » [4]

« Les séances du CS s'effectuent le plus souvent à la Maison du Parc ou sur site mais pas « en bas ». Mais je retiens l'idée qu'on pourrait en faire une sur ma commune, à Seyssins. » [7].

- Les travaux de terrain du CS sont bien vus des élus qui y voient un lieu d'interaction pertinent :

Où l'on retrouve en première ligne le Président du PNV, ayant lui-même déjà pratiqué l'exercice sur sa commune d'Aussois, et qui commente ainsi une rencontre jugée positive entre le CS du PNV et les représentants des chasseurs, sur la question de la diminution des effectifs du chamois.

« Ah ben ça c'est plutôt positif. D'une manière générale, que des gens viennent sur le terrain c'est mieux. Enfin on ne peut pas leur demander de venir chaque fois mais d'une manière générale le terrain, le contact avec les locaux c'est toujours...parce-que il y a quand même, il y a une vision du scientifique par les populations locales qui est assez...je sais pas comment dire mais un peu négative, des gens lointains, qui sont là-bas devant leurs ordinateurs, bon, il y a une espèce de déformation. Donc si ils viennent et se montrent un peu c'est bien. » [2]

On pourrait arguer que cette attirance pour le terrain est un cas particulier lié au contexte professionnel de l'intéressé, ayant exercé un métier, celui de géographe, où le terrain tient une grande place. Mais il n'est pas le seul dans ce cas, et l'on retrouve ce penchant chez les responsables et élus issus du militantisme écologiste, que ce soit du côté des RN de Haute-Savoie :

« Je ne participe aucunement aux travaux et aux réunions du CS. Mais j'ai cependant fait 2 sorties terrain avec le CS. » [6]

Ou encore avec l'actuelle Présidente du PNRV qui, il y a quelques années avait été la seule élue du Parc à participer à l'expédition du CS au Mont-Aiguille.

I- 2 – Des élus conscients et acteurs de l'évolution du CS et de ses activités :

- La diversification de la composition des CS n'a pas échappé aux élus, qui parfois s'en félicitent :

« La composition au fil des ans s'est diversifiée. Il y avait un poids énorme des biologistes avant. Tout ça c'était pour l'essentiel, ça tournait autour de ça, d'ailleurs ça se comprend un peu, et il y a eu une évolution lente, enfin une diversification, avec des préoccupations d'abord en termes de milieu naturel qui se sont un petit peu élargies. (...) Donc il y a eu cette évolution là, et notamment dans le patrimoine physique, on va dire physique, on va dire naturel, et aussi une diversification vers la géographie, vers les SHS, le tourisme un peu, mais il y a eu des gens qui ont travaillé sur les alpages, sur le pastoralisme, donc voyez il y a eu une évolution vers une diversification ». [2]

« Je pense que, mais là du coup je suis très contente parce que ça a pu se créer et je sais que ça m'a dès le début, ça m'a passionné mais avec aussi l'envie, parce que dans le fond il y a une petite crainte derrière, que bien des heu... que les aspects de la « science » entre guillemets soient représentés sous le plus large spectre possible donc avec les sciences humaines en particulier, ça c'était vraiment et ça reste mon envie et que ça fonctionne comme ça. » [3]

« Parce qu'effectivement en matière de sciences, et quelque part autrefois j'ai étudié un peu ça, donc les sciences sociales ont leur importance et ce sont des sciences à proprement parler, hein, avec des expérimentations, avec des validations, avec des processus avec..., voilà. (...) Il faut quand même quelque part qu'il y ait des préoccupations de niveau économique, (...) et puis des préoccupations sociales parce que la dimension sociale, la dimension de la formation des gens, l'élévation du niveau des gens, c'est quelque chose qui

est essentiel, et moi je rajoutais « culturel » aussi parce qu'on s'aperçoit que le progrès c'est d'abord une question culturelle, le développement c'est d'abord une question culturelle, et je pense que le culturel dans cette démarche là peut avoir toute sa place, et des spécialités comme des historiens ou même de l'histoire de l'art, peuvent apporter quelque chose à la démarche. » [4] Cette évolution et ouverture vers les Sciences Humaines et Sociales se retrouve dans l'évolution de la dénomination du CS : ainsi le tout jeune CS du PNRMB est-il officiellement désigné comme Conseil Scientifique, Economique et Social (allant au-delà des préconisations du CORP qui n'est pas vraiment favorable à une telle appellation (F. Colson, communication orale, réunion-rencontre CORP/Présidents de CS des PNR, février 2015). Cette appellation est assumée et justifiée par le nouveau Président du PNRMB : « Pour moi, « Conseil Scientifique Economique et Social » est une appellation tout à fait ad hoc, à laquelle il manque même le côté prospectif / stratégie. » [5] (la mention de cette mission prospective dans l'intitulé du CS est en revanche reconnue et admise par le CORP)

- Il en est de même pour la régionalisation et l'ancrage territorial :

« Dans les débuts du PNV, il y a eu un souci donc du ministre, du directeur, etc. de nommer des grands scientifiques, enfin des scientifiques connus, sur le plan national, même s'ils n'étaient pas de la région, donc du coup il y avait des gens qui étaient chercheurs à Paris, qui n'étaient jamais là pour ainsi dire, donc il y a eu une évolution me semble-t-il une évolution vers un recrutement et un contact avec les organismes de recherche locaux, enfin régionaux, et les universités. Donc recrutement université de Grenoble, université de Chambéry, université de Lyon, on est quand même un peu dans le même pays. Donc il me semble que ça a été aussi une évolution. » [2]

« Avant d'aller chercher des personnes de l'extérieur, il me paraît utile d'abord de faire fonctionner les personnes qui se sont un peu dévouées pour travailler à nos côtés. » [4]

- Sans oublier le souci d'un équilibre entre les genres :

« La réunion d'installation j'étais présente, donc je me souviens bien d'avoir photographié certains visages, mais je serais incapable, je me souviens d'avoir apprécié le fait aussi que l'intelligence féminine aussi était bien représentée, je ne suis pas féministe, mais j'aime bien cet équilibre de la vie aussi. » [3] (qui est une femme).

La recherche de parité hommes-femmes a aussi été une préoccupation forte de la Présidente du PNRC au moment du renouvellement du CS. La Présidente a elle-même proposé et obtenu d'intégrer une juriste dans le CS, en mettant en avant la double innovation que constituait la représentation de cette discipline dans un CS tout en contribuant à tendre vers la parité hommes-femmes. Cette universitaire et praticienne s'est avérée fort peu disponible pour participer aux séances du CS et a fini par démissionner lorsqu'elle a obtenu un poste de magistrate l'éloignant de ses fonctions universitaires.

- Evolution d'une posture de spécialiste à une posture de « sage » omniscient :

Des élus font le constat que les tâches du CS impliquent désormais un travail collectif et transdisciplinaire sur des dossiers devenant de plus en plus « holistiques », le travail cloisonné de membres du CS sur des questions très pointues devenant l'exception.

« Si vous voulez, en somme, chacun travaillait dans son domaine de recherche. Par la suite, le CS s'est vu confier des tâches de plus en plus lourdes, notamment des dossiers d'aménagement à traiter en amont, donc on était plus sur un plan scientifique, dans des domaines de recherches, et il me semble qu'il n'y avait rien de très politique. Mais ça ça a changé. Le poids du CS s'est accentué. » [2]

« J'y vois les avantages suivants : avis neutre, éclairages selon un angle pluridisciplinaire, allant au-delà de l'avis hyperspécialisé » [5]

- **Cette diversification induit une augmentation du poids et du travail des CS :**

C'est notamment le cas pour les PN depuis la réforme instituée par la loi de 2006 :

« Et puis la 3^e évolution, mais ça ça tient notamment, enfin c'est même pas totalement lié à la loi de 2006, c'est depuis un certain temps, il est confié au CS des dossiers, donc de plus en plus – d'ailleurs [Prénom de la Présidente du CS] elle a un boulot...(il souffle), sans parler de la Charte – de plus en plus des dossiers d'aménagement sur lesquels ils ont un avis à donner, la plupart du temps c'est un avis au directeur, avis favorable, défavorable, des prescriptions, des recommandations, alors sur toute sorte de choses, la création d'une route pastorale, l'agrandissement d'un chalet d'alpages, enfin bon etc. » [2]

Côté RN, la montée des SHS dans les CS reflète et entraîne à la fois une augmentation des préoccupations socio-territoriales aux côtés des aspects technico-pratiques des sciences de la conservation.

Du côté des PNR, la liste des objectifs, rôles et tâches des CS tend également à s'allonger dans le recueil de préconisations nationales régulièrement ajusté par les travaux conjoints du CORP et de l'assemblée des Présidents de CS. Mais le statut des CS de PNR laisse plus de place au décalage possible entre la théorie (les préconisations) et la mise en pratique (sur le terrain au sein de chaque PNR)...

- **Evolution d'un poids scientifique vers un poids considéré comme plus politique :**

En parallèle, la perception de l'élargissement et de la collectivisation des champs d'intervention du CS se double d'un sentiment des élus que le CS est désormais mêlé à des enjeux d'ordre non plus strictement scientifiques, mais aussi politiques, sur lesquels le CS peut peser par l'intermédiaire des rendus d'avis :

« Et puis la 3^e évolution mais ça ça tient notamment, hein, c'est même pas totalement lié à la loi de 2006, c'est depuis un certain temps, il est confié au CS des dossiers (...) d'aménagement sur lesquels ils ont un avis à donner, la plupart du temps c'est un avis au directeur, avis favorable, défavorable, des prescriptions, des recommandations. Donc là le CS est de plus en plus, il me semble beaucoup plus qu'avant, chargé de répondre à ce genre de questions et à conseiller le Directeur. Et là on rentre quand même, le CS, a un poids scientifique mais qui devient aussi un poids politique. » [2]

En Chartreuse, la gouvernance du PNR est pleinement consciente des liens forts entre pouvoir et connaissance (dont la connaissance scientifique), ce qui pourrait en partie expliquer que le rôle d'avis du CS, bien prévu dans ses attributions initiales, tend de fait à être désactivé par une institution de moins en moins encline à mêler le CS aux dossiers polémiques ou politiquement sensibles (gaz de schistes, ouverture de pistes forestières, avenir des sports d'hiver en crise dans le massif...). Cette situation ne peut que favoriser le recours à l'auto-saisine de la part d'un CS soucieux de son rôle de veille et d'alerte.

- **Une acceptation progressive mais limitée du rôle régulateur des CS :**

Le regard scientifique et distancié du CS peut être perçu comme un garde-fou désintéressé aidant à concilier projets d'aménagement et respect des impératifs environnementaux.

« Mais ils [les élus locaux] reconnaissent quand même, et là-dessus il y a eu une évolution, ils reconnaissent quand même qu'un projet d'aménagement doit être précédé si possible en amont d'une analyse, d'une étude du CS, ça finalement, à part certains, la plupart des maires considèrent que il y a une utilité du CS. » [2]

Mais cette qualité reconnue aux CS peut vite se transformer en défaut :

« Donc il n'y a pas de problème de fond, mais je pense que les missions du CS sont...me semble-t-il bien mises en œuvre par rapport à celles qui sont définies dans le texte hein il n'y a pas de problème. C'est une voix protectionniste et environnementaliste, (...) [qui prend] en

compte en quasi exclusivité la notion de protection et d'environnement sans...en oubliant...mais peut être que ce n'est pas son rôle, en oubliant que...les missions du Parc sont également vouées au développement durable. Voilà. Mais c'est le combat de toujours ça (rires). » ([1]

« Donc les relations sont à la fois, car on pourrait croire que je me contredis mais en fait c'est pas tout à fait ça, à la fois les relations évoluent dans le sens positif où un certain nombre de maires reconnaissent qu'il est bon d'avoir une vision en amont des aménagements, en préparation, et puis à la fois trouvent qu'ils en font un peu trop» [2]

- (Parfois) une certaine conscience du cadrage institutionnel des CS :

Face à ce sentiment de renforcement de la position de force des CS, certains élus cherchent comment les recadrer et reprendre la main de manière institutionnelle :

« D'abord il faudra vérifier sur la Charte, ce qui revient au CS, car pour donner son rôle actuel il y a quand même toute une série de dispositions très claires pour lesquelles on doit avoir recours au CS. » [2]

Dans le cas du PN, le dispositif actuel d'intervention du CS peut ainsi être critiqué, allant même jusqu'à souhaiter une révision au profit d'une possibilité d'entremise des élus dans l'orientation des activités du CS :

« Mais c'est vrai aussi que le CA n'est pas appelé à aucun moment à donner son avis sur cette question. On pourrait imaginer à un moment donné que le CA puisse donner un avis sur des orientations du CS et ses orientations notamment de recherche. » [2]

- Quelques coups de projecteurs sur des situations particulières et/ou révélatrices :

- Cas du CS du PNRV, également CS de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors :

« En ma qualité de déléguée à la Réserve, je sais que depuis 2001, le CS a été recentré sur la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et pas sur le PNR. » [7]

Nota : en Chartreuse, les CS du PNR et de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse sont clairement distincts, même si le Parc est l'unique gestionnaire de la RN.

- Cas de l'histoire du CS des RN 74, révélateur du rôle-clef du technicien-animateur :

« ASTERS est un conservatoire plus un gérant de RN. La fonction conservatoire représente environ 55% de l'activité d'ASTERS. Le CS est pour les RN. Le CS du Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes n'est pas mobilisé, volontairement.

Au sein d'ASTERS seront créées 4 commissions en janvier 2015 dont une commission sur les aspects scientifiques, faune-flore pour les aspects conservatoires.

Le CS a été en panne pendant plusieurs années suite au départ de son animatrice [nom de la personne concernée]. Car un CS doit être animé par un personnel de la structure à laquelle il est dévolu. C'est donc de la faute d'ASTERS et pas des membres ou Président du CS. Il y a eu erreur de recrutement conjuguée à des problèmes de santé. Mais un heureux renouveau avec le recrutement de [nom de l'animatrice actuellement en poste]. » [6]

- Cas du PNRC, exemple d'interventionnisme dans l'évolution de la composition et des missions du CS :

Le CS de seconde génération que la Présidente du PNRC a fait mettre en place en 2010, répond pour l'essentiel aux préconisations du CORP, le Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective de la Fédération des PNR, dont est d'ailleurs membre le nouveau directeur du Parc alors tout juste arrivé en Chartreuse : réduction du nombre de membres passé de 25 à 14, élargissement et ouverture vers les disciplines SHS, juridiques et économiques, souci de féminisation, volonté de rajeunissement, désignation *a priori* d'un nouveau président parmi les « jeunes piliers » de l'ancien CS pour lancer le nouveau CS dans un esprit de co-construction avec les instances du PNRC ; un CS au service du territoire et des élus, avant d'être au service de la science sur le territoire comme était perçu le précédent CS auquel avait été confiée la gestion libre d'une enveloppe budgétaire de soutien à la recherche sur appel à projets dont le CS était le seul jury.

« Partant de l'expérience tirée de plus de 10 ans de fonctionnement du premier conseil scientifique, en particulier le sentiment d'un trop grand écart entre les fonctionnements du Conseil scientifique et celui des instances du parc, la démarche adoptée pour la mise en place du second Conseil scientifique est celle d'une co-construction fondée sur des bases claires et partagées. Cette ambition implique de consacrer un temps suffisant à l'appropriation des enjeux de la charte par les membres du Conseil scientifique et réciproquement un investissement des instances du Parc et de son équipe technique pour bâtir une bonne compréhension des attentes réciproques et un lien fonctionnel entre projet politique et approche scientifique. » [Extrait de la délibération n°2010-35 du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du PNR de Chartreuse, 16 juin 2010.]

Ce processus sera reproduit quasi à l'identique lors de l'élaboration et de la création du CS du PNRMB en 2012-2013.

Notons que dans les deux cas, des élus à forte sensibilité environnementaliste ont tenté de « placer » dans le nouveau CS une personnalité scientifique connue pour son engagement militant, voire partisan, ce qui a été refusé d'un commun accord entre la gouvernance des Parcs et le Président du CS qui avait alerté des risques liés à une telle candidature. Cet épisode est révélateur d'une évolution, plutôt consensuelle car souhaitée par les gestionnaires et comprise par la grande majorité des scientifiques, vers des CS devenus neutres vis à vis de tout militantisme ou parti-pris politique.

- Zoom sur la création du tout jeune CS du PNRMB.

Le CS du PNRM a été créé en 2013, soit près de 20 ans après la création du PNR. L'enquête a permis d'explicitier les raisons de ce « retard » et les motivations du « rattrapage », et met en avant le concours de circonstances qui ont fait évoluer la position de la gouvernance du Parc d'une attitude de défiance et de retenue à une attitude de confiance constructive :

« Personnellement je n'ai jamais souscrit à cette démarche de création d'un CS parce que j'ai vu fonctionner des CS ailleurs, dans d'autres parcs, et souvent le CS était un CS alibi, c'est à dire qu'on avait un CS d'abord pour avoir un CS, on le réunissait une fois ou deux par an parce qu'il fallait bien le réunir et parce qu'il fallait remplir la case CS, mais sans conviction et sans aucune capacité opérationnelle et sans influencer en quoi que ce soit les décisions ni même les orientations des choix du Parc. Et donc ça nous apparaissait un petit peu une structure sans capacité de décision, uniquement consultative, un peu lointaine, parfois difficile à gérer parce que gérer des ego de personnalité est quelque fois un peu difficile » [4]

« Et puis la première charte a passé, sans problème, malgré l'absence du CS, je ne pense pas qu'on ait eu beaucoup de difficultés liées à cette absence. » [4]

« Lorsqu'on a préparé notre 2^e charte, on a rencontré la Chartreuse, et je crois que j'en ai parlé aussi au Vercors, et on s'était dit, est-ce qu'on aurait pas intérêt ensemble à faire une démarche globale et peut-être avoir un seul CS, qui pourrait avoir un chapeau commun et qui pourrait se subdiviser en fonction des besoins de chaque Parc pour valider telle et telle démarche lancée dans un Parc. Ça nous apparaissait une solution intéressante, qui permettait de réduire un peu les frais, les lourdeurs, les engagements, et puis on s'est dit plutôt que d'avoir les mêmes personnes dans un CS d'un côté et retrouver les mêmes personnes dans un autre Parc, pour des personnes qui sont engagées, qui ont des charges de cours ou qui ont des engagements forts au niveau universitaire ou enseignement, c'est un peu de la perte de temps, un peu du gaspillage, donc voilà, on avait évoqué ça, et c'est aussi une réponse que j'avais évoquée devant le CNPN. » [qui a posé la question et reproché au PNRMB de n'être encore doté d'un CS.] [4]

L'absence de CS interrogeait tout de même certains élus : « Il me semblait que d'autres, proches voisins, en avaient déjà un et que, vraiment je ne comprenais pas parce que j'avais le sentiment qu'on a une équipe au Parc qui est, heu, très recherche et développement et que il y avait besoin de... ça manquait, les élus restent des élus, on sort de la vie ordinaire, j'en suis une typique, et que sans cet appui dans la réflexion, heu, on loupe quelque chose. » [3]

Mais c'est un élément déclencheur particulier qui a impulsé la mise en place d'un CS :

« Et puis est arrivé le Geopark. Donc l'adhésion du Geopark s'est faite, on a déposé notre dossier de candidature, et là dans le dossier de candidature, dans la fameuse grille d'auto-évaluation qui est une trouvaille extraordinaire de nos amis anglo-saxons, là il a fallu remplir la case CS, et là, on sentait qu'il y avait là une vraie difficulté, d'abord de structure parce que là ça ne mégote pas, c'est des points en moins pour notre dossier donc c'est clair et net, c'est une pénalisation de notre dossier, 1^{ère} chose, c'est à prendre en compte, c'était peut-être pas l'essentiel. L'essentiel pour moi c'était qu'on se lançait dans une appréciation nouvelle de notre massif à partir de la géologie et de la géomorphologie et que là on était tous autant qu'on était dans notre Parc des ignares, aucun chargé de mission sur cette capacité là, aucun élu dans le périmètre immédiat de la gouvernance sensibilisé à ces problématiques et là on s'est dit il faut vraiment qu'on soit accompagné d'un accompagnement scientifique fort, tonique, et ça ça nous a décidé à lancer l'idée d'un Conseil Scientifique. » [4]

« Mais bon, sans doute n'était-ce pas mûr ou bien il fallait une opportunité. Et là c'est une vraie chance de Geopark, parce que si Geopark n'avait pas été là, peut-être n'en aurions nous pas encore non plus, je dis bien peut-être... Là je crois que ça a créé... (fh : c'était dans les objectifs de la seconde charte), oui, ben oui mais néanmoins, heu, je ne le sentais pas du tout prioritaire et je pense que Geopark a remis cet objectif en avant et du coup a permis de dépasser certaines craintes qui devaient exister chez des élus de se faire... doubler non, mais quelque part ou tuteurer ou avoir une couverture autre qui était peut-être voilà, qui allait les empêcher de... gêner une liberté ou... c'est toujours difficile, ça reste une affaire d'hommes de toutes façons, les relations, qu'elles soient scientifiques ou politiques, ça reste une affaire d'hommes. » [3]

Un CS finalement adopté et adapté à l'usage :

« Et dans ce CS, moi, je n'ai eu depuis qu'on a créé la démarche qu'à me louer de cette initiative, et là j'ai découvert que ce CS pouvait être autre chose que ce que je redoutais, pouvait être effectivement un vrai relais de formalisation, un vrai relais de renforcement, hein, de nos bases, de nos certitudes ou simplement quelquefois de nos appréciations, hein, donc là ça a été je crois un enrichissement et un renforcement assez fort d'un certain nombre de démarches qu'on a eu depuis. » [4]

I – 3 - Les attentes des élus vis à vis des CS sont nombreuses et variées.

- Vers le CS idéal du point de vue des élus :

L'association des verbatim ci-dessous permet de dresser le « portrait-robot » du CS idéal, qu'il s'agira de décrypter dans la seconde partie :

« Mois je pense qu'il y a le côté validation des politiques engagées, validation scientifique, discussion, voilà ;

Je pense qu'il y a aussi la préparation des nouvelles orientations qui doivent être sous-tendues par des bases scientifiques sérieuses ;

Je pense que le CS doit avoir aussi un œil sur les processus hein, de décision et de fonctionnement aussi, hein, parce qu'il peut avoir aussi son mot à dire sur ce contenu là qui est un peu immatériel mais qui est néanmoins important (...) ;

Je pense que le CS peut aussi être initiateur de certaines problématiques qu'il pourrait confier au Parc parce que je pense que pour être vraiment efficace dans une démarche de cette nature ça peut être aussi du donnant-donnant c'est à dire que le CS intervient comme service au titre du Parc pour valider certaines démarches, mais inversement le Parc peut aussi être un terrain d'expérimentation pour certaines politiques que le CS globalement souhaiterait tenter ou voilà bon ;

Ensuite je crois aussi que ce CS il peut être une interface entre le monde universitaire et le Parc lui-même, pour - je sais pas... - des sujets de thèse, des sujets de recherche, des sujets divers ? » [4]

« J'aimerais que le CS apporte aussi directement aux territoires, et soit connu des élus locaux. » [6]

« Le CS doit produire des connaissances sur la RN. Coproduction entre chercheurs et techniciens : le CS aide les techniciens d'Asters pour faire de la recherche appliquée. Les techniciens sont tous les jours sur le terrain et peuvent pratiquer des protocoles mis au point ou en place par les scientifiques. » [6]

« Le CS est là pour donner des arguments scientifiques aux élus, pour répondre à une problématique et des enjeux territoriaux qui engagent le Parc en termes de décision.

Aussi, sur le long terme, une mission d'observation du territoire (comme par exemple pour l'étude démographique).

Aussi, un accompagnement de la charte du Parc et son évaluation. » [7]

« Le CS est attendu sur l'articulation positive entre protection et développement. Avec un regard distancié. » [7]

« Il faudrait l'associer plus aux réflexions autour du réchauffement climatique. » [7]

« Le Conseil scientifique s'inscrit dans la gouvernance mise en place par le Parc pour élaborer et mettre en œuvre son projet de territoire. C'est pourquoi il est placé auprès du comité syndical, et par délégation, auprès du Bureau, avec qui et pour qui il doit donc travailler, tout en disposant d'une autonomie suffisante pour garantir la liberté de ses avis et travaux, y compris en termes d'auto saisine.

Le Conseil scientifique du Parc a pour principale finalité d'aider les élus dans la mise en œuvre du projet de territoire, dans une perspective de développement durable en couvrant tous les champs : développement économique et social, préservation de l'environnement et des patrimoines, etc. Il s'agit dans le cadre de son domaine de compétences qui concerne la mobilisation de connaissances et la mise en œuvre d'une démarche scientifique dans les différents domaines (naturels, socio-économiques, culturels, etc.) qui concernent le territoire, en conduisant des actions dans les champs de la recherche, du conseil, de l'expertise, de la pédagogie.

L'action du Conseil scientifique s'inscrit également dans l'objectif de développer la mission d'expérimentation et d'innovation des Parcs, notamment en améliorant l'articulation entre le

Parc (élus, acteurs, équipe technique) et les dispositifs de recherche et d'innovation (Universités, pôles de compétitivité, etc.). Dans ce cadre, le Conseil scientifique Chartreuse contribuera activement au projet de Conseil Inter-Parcs qui sera initié en Rhône-Alpes pour développer des synergies et des actions autour de préoccupations communes et améliorer l'efficacité du lien aux dispositifs régionaux de recherche-expérimentation.

Le fonctionnement du conseil devra schématiquement se caler sur les 3 grandes phases de la vie du Parc :

- *la mise en œuvre de la charte actuelle et sa traduction en actions,*
- *l'évaluation et la prospective, à la charnière entre la seconde et la troisième charte (2016 à 2017),*
- *la préparation de la troisième charte (de fin 2017 à 2019). »*

[Extrait de la délibération n°2010-35 du Bureau du Syndicat Mixte du PNR de Chartreuse, 16 juin 2010.]

NB : le projet de Conseil scientifique inter-parcs Rhône-Alpes est pour l'instant resté sans lendemain.

I - 4 - Point de vue sur les activités du CS : une vision en demi-teinte, marquée par...un déficit de visibilité !

- Une perception parfois critique de l'efficacité des scientifiques et des CS :

« Le CS donne l'image de gens qui cherchent certes, mais un peu « dans le vide » par rapport aux retombées concrètes. » [6]

« J'ai assisté une fois à un CS et j'ai été déçue en constatant le peu de lien avec la vie du PNR (et de la RN).» [7]

« La question qui nous échappe, c'est le degré d'investissement des membres. On voit toujours les mêmes au conseil, souvent des retraités. (...) On peut regretter le manque de disponibilité de certains en particulier, et de tous en général, mais je suis consciente que faire partie d'un CS, c'est une tâche bénévole en plus d'activités professionnelles de plus en plus prenantes. » [7]

- Peu de place pour la restitution des travaux du CS dans la vie institutionnelle des structures gestionnaires, sauf pour le PNRV :

« Lors des réunions de Bureau, on n'a pas le temps. » [3]

« Il n'y a pas de lien entre le CS et les élus du CA d'ASTERS, il faudrait un exposé du CS de temps en temps au CA, ainsi que des restitutions publiques (par exemple sur les poissons du lac d'Annecy).» [6]

Zoom sur le cas exemplaire du PNRV :

« Le Président du CS est présent aux Bureaux du Parc, il y présente régulièrement depuis 2014 les résultats des travaux scientifiques du Parc au nom de ses collègues. C'est le premier point de l'ordre du jour des Bureaux., même en l'absence de saisie du CS pour demande d'avis en cours. Cela correspond à une fréquence à peu près mensuelle, et prend la forme de « flashes scientifiques ». [7]

- Un déficit de communication induisant un manque de visibilité :

« Cependant le CS ne communique pas assez en tant que tel, et je n'ai pas encore perçu les plus-values apportées par le CS, soit par vide en ce domaine, soit par manque de remontée de l'information. J'aimerais plus de lien et de retombées visibles entre le travail du CS et le travail au quotidien d'ASTERS au sein des RN. Il existe peut-être mais je ne le vois pas.» [6].

« Gros déficit de communication de notre CS. (...). J'aimerais plus d'implication du CS dans la communication, la pédagogie, le porter à connaissance» [6]

Dans ce domaine, les publications du CS peuvent être jugées peu accessibles aux élus et au public non averti :

« *La très belle revue qu'on a publiée pendant de nombreuses années, les Travaux Scientifiques du PNV, c'est toujours resté très élitiste.* » [2]

- Reconnaissance par des élus d'une part propre de responsabilité dans la méconnaissance du CS et de ses travaux :

« *Mais peut être que c'est de ma part un manque de curiosité hein.* » [1]

I - 5 - Appréciation globale : les CS, entre instruments à fort potentiel et armes à double-tranchant.

Les élus interrogés perçoivent globalement les CS à la fois comme des instruments d'aide à la décision et des contre-pouvoirs. Ils les considèrent porteurs d'une certaine valeur ajoutée, mais qu'ils ont du mal à discerner, car les CS et leurs actions sont à leurs yeux encore trop « invisibles », opaques et distants des instances de décision.

- Encore quelques réminiscences ou suspicions de CS politisés, voire repères de militants environnementalistes bornés :

« *Il y a une mixité dans tout ça qui à mon sens peut à termes poser problème entre le regard politique et le regard professionnel. Et le CS se situe à mi-chemin entre les deux puisque quand il s'exprime au plan...au niveau du CA je suppose qu'il a un regard politique (...Il défend son projet de société, donc ça c'est un regard politique...), et quand il travaille en collaboration avec l'établissement public il a un regard professionnel. Il me semble que là il y a un partage des genres qui n'est pas...pas correctement établi. (...) Il a une voix extrêmement environnementaliste et protectionniste hein. Voilà* » [1]

« *Mais évidemment donc vous voyez bien que à partir d'un avis favorable, avis défavorable, le CS a un poids de plus en plus en lourd, et d'ailleurs les élus locaux ne voient pas ça avec toujours beaucoup de...ça inquiète un peu du poids du CS, car il leur apparaît toujours sur la réserve. (...). En somme les élus locaux dans leur tête le CS c'est des écolos. Bon là-dessus c'est pas un scoop (rires).* » [2]

« *Après il y a des scientifiques qui sont ouverts, mais il y en a qui sont un peu bloqués (rires), des spécialistes de la botanique qui sont parfois un peu bloqués là dessus. Non mais tout est affaire de nuance, il ne faut pas que les scientifiques donnent l'impression de mettre les bâtons dans les roues à tous les projets quoi.* » [2]

« *Impact politique* » des CS (plutôt que rôle direct) [2]

« *Parce que je crois qu'il faut faire très attention hein sur des questions essentielles, avec des militants très opposés sur des problématiques différentes, ça pourrait créer un vrai clash au sein du Parc.* » [4]

- CS, pouvoir et contre-pouvoirs : l'enjeu des avis.

« *Pour le peu que j'en connais, les avis rendus par le CS me semblent pertinents.* » [7]

Cette appréciation d'une élue de sensibilité écologiste n'est pas toujours partagée par ses collègues d'autres territoires enquêtés. Au-delà de la pertinence des avis, rarement remise en cause sur le plan technique, c'est surtout la question du poids politique de ces avis qui est soulevée et mise en balance avec celle du rôle des élus dans la gestion d'un espace protégé.

Ainsi, dans les espaces protégés dont les finalités sont initialement à dominante conservatoire (RN et PN), le CS peut-être perçu comme une instance toute-puissante et aussi influente sinon plus, que l'instance représentative des élus territoriaux :

« alors je ne vous ferai pas un dessin au niveau de la cristallisation des comportements, ils commandent, ils viennent de Chambéry, des ingénieurs (rires), ils nous disent ce que l'on doit faire et pas faire, alors que (rires), on a porté ça depuis la nuit des temps. » [1]

« c'est vécu comme étant un peu contraignant » [2] (euphémisme)

Ce qui amène certains élus à vouloir corriger cet état de fait, arguant notamment de l'évolution du statut des PN suite à la loi de 2006 conduisant à la prise en compte d'autres finalités que purement conservatoires :

« Et l'un de mes collègues, me disait il y a pas longtemps, l'association des maires de la Vanoise devrait avoir au moins autant de poids que le CS. » [2]

« Et bien le CS, son travail est assis sur une intervention en moyens humains, en moyens financiers de l'établissement public, et...le...l'association des maires de la zone d'adhésion, c'est à peine si elle existe, pour l'établissement public. Disons qu'elle n'a pas de rang, elle n'a pas de tribune organisée à ce titre. (...) Les dossiers se défendent au CA, ils se défendent par les uns et par les autres, le CS est présent et un des partenaires naturels du CA se sont bien entendu les représentants des collectivités locales hein, qui ne sont pas représentées comme association, ils sont représentés simplement par dénomination...euh...bon on a dit qu'il y a sur les 28 il y en a 12 je crois et puis on les choisit, la moitié d'un côté, la moitié de l'autre et puis...euh...et puis voilà, alors que l'avis de l'association, qui elle comprend l'ensemble des communes devrait avoir aussi un cadre de travail, un cadre de réflexion et un cadre de proposition et un cadre d'intervention au niveau du CA, moi il me semblerait que comme le Président du CS est de droit au titre du CA, le Président de l'association des Maires devrait l'être aussi et on devrait lui allouer des moyens pour que...pour que la production de ses avis soit pertinente quoi. » [1]

« Mais ça vient aussi beaucoup du directeur, je veux dire le directeur doit demander son avis au CS, c'est un avis, c'est-à-dire qu'il n'est pas obligé d'en tenir compte à chaque fois. Donc c'est aussi une question de relations entre le Parc et le CS. » [2]

Quel que soit le type d'espace protégé, les élus sont soucieux de conserver la maîtrise des rendus d'avis par le CS, dont il est rappelé avec insistance qu'ils sont purement consultatifs et qu'ils ne doivent être formellement exprimés qu'à l'instance dirigeante, qui seule a la légitimité d'en faire usage et de les diffuser (ou pas) selon son estimation de leur impact politique.

« C'est vrai que certains scientifiques parfois heu... qui n'ont pas à affronter les difficultés d'emporter la conviction et qui se contentent seulement d'affirmer des choses mais en les projetant comme ça sans heu, sans forcément en mesurer ni en ressentir ni en rechercher l'impact, et c'est vrai que pour nous, ça peut être une gêne dans le fonctionnement, ça peut être un... un danger je ne sais pas mais sans doute une inquiétude, et sans doute un motif de souci. » [4]

« C'est une mission importante. Pour moi l'avis formel rendu par le CS doit être intégré à la discussion du Bureau et seul le Bureau est habilité à prendre la décision définitive du Parc et le Président du CS siégeant au bureau, il peut être là pour faire remonter cette information et éventuellement influencer le bureau dans le sens qui aura été choisi et retenu par le CS. Mais c'est le Bureau qui prendra la décision. Si le Bureau va dans le sens de la formalisation du CS, tout va bien, si le Bureau va dans un autre sens, il l'aura fait en prenant en compte la position du CS. Mais en aucune manière il ne devra y avoir concurrence entre l'avis du Bureau et l'avis du CS. C'est l'avis du Bureau qui décidera de la position du Parc, c'est clair. Le CS pourra influencer la position de ce Bureau, mais cette position passera toujours par la

grille de lecture du Bureau, ça ça me paraît important. Il ne faudrait pas que sur un dossier particulier, on nous sorte une position de CS du Parc qui serait opposée à une formalisation ou prise de position du Bureau. Ça ça serait gênant, ça ça serait gênant, donc pour ça ce qu'il faudrait faire c'est que le CS n'a comme seul référent que le Bureau, et que le CS n'aurait pas la capacité de pouvoir hors les murs faire état de la position qu'il a pu avoir. C'est à dire que le CS ne peut, voilà..., n'a un droit de communication qu'au Bureau, quelque part, hein. » [4]

« Il est important de mobiliser les avis du CS sur les dossiers sensibles pour avoir une information neutre aidant à la prise de décision et au rendu de l'avis politique. L'avis doit être pris en compte, mais pas forcément suivi, le Bureau assume ! » [5]

« ... Mais aussi un inconvénient de taille lié au risque de se retrouver à devoir gérer un avis [du CS] contraire à celui de la gouvernance du Parc. » [5]

Zoom sur le cas d'un positionnement du CS divergent de celui du CA : exemple du PNV.

Question (à propos de la discussion de la charte du PNV au CNPN devant lequel étaient invités à s'exprimer le Président du CA et la Présidente du CS) : *Et ça n'a pas créé un peu de tensions ou de difficultés entre les parties ?*

« - Alors...je suis désolé, on était en campagne électorale, c'était pas une bonne période pour nous, quand le dossier de charte a été présenté au CNPN. Euh...et je crois comprendre que le Président de l'association des maires de la zone périphérique donc n'y a pas participé lui non plus. Et j'ai cru comprendre, mais ça m'a été rapporté, je n'y étais pas donc, j'ai pas la sensibilité des choses, j'ai cru comprendre qu'[prénom de la Présidente du CS] participait et qu'elle a devant le CNPN défendu sa position. Qu'elle défende sa position si on l'a invitée à le faire ça me paraît logique hein mais ça ne me paraît pas logique et ça me paraît illégitime que quelqu'un...qu'un représentant du CA du PNV aille savonner la planche au CNPN. Il me semble qu'à partir du moment où le CA du PNV s'était positionné comme il l'a fait à propos de la Charte hein, et bien la mission c'est quand même de porter la Charte hein. Et là je trouve que il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien quoi. Et qui me semble illégitime. » [1]

Suite de la question : *Donc en fait c'est un peu cette indépendance qui vous semble peu cohérente...*

« - peu cohérente tout à fait. Il me semblait qu'à partir du moment où le CA s'est prononcé et bien c'est...on peut pas aller défendre un dossier en amenant dans ses bagages les contradicteurs, ça ne me paraît pas logique quoi. Mais...je suis un peu gêné pour le coup parce-que je voudrais pas qu'[Prénom] le prenne pour elle mais à partir du moment où on lui a demandé de s'exprimer, bien entendu elle est brillante et elle s'exprime en fonction de ses convictions, ça me paraît complètement logique (rires). C'est plutôt la place institutionnelle du CS qui me semble poser problème...je ne voudrais pas que ce que je dis ne soit pas bien compris, enfin voilà. » [1]

« Donc là ça illustre assez bien ce cas de figure de la distance qui reste encore entre le CS d'une part et les élus d'autre part. » [2]

Question subsidiaire : *et est-ce que le CS peut contribuer à augmenter la défiance vis-à-vis du Parc ?*

« Ah oui oui, ils sont encore plus intégristes, dans ce sens-là, c'est encore plus, donc ils auraient plutôt tendance à...non c'est vécu comme ça je dis pas que c'est une réalité hein, mais en tout cas c'est vécu comme étant encore comme une position plus dure que les agents du Parc qui eux sont sur le terrain et bon d'une manière générale ça ne se passe pas si mal avec les agents de terrain, mais les CS sont quand même vécus comme étant les durs des durs. » [2]

- Volonté d'un certain cadrage et contrôle de la gouvernance sur le CS tout en se défendant d'une mise sous tutelle.

« J'avais tenu, effectivement (...) à présider la mise en place de ce CS et aussi entre nous je l'avais fait aussi pour être sûr qu'il n'y ait pas de débordements, parce que je sais que dans les scientifiques, quelques fois heu... ben l'harmonie totale n'est pas forcément de mise tous les jours, et donc parfois il peut être bon qu'il y ait quand même quelqu'un qui donne la règle du jeu, qui la rappelle et qui la fait respecter, je pense notamment par rapport à l'élection du Président, voilà, et puis peut-être les façons de procéder. » [4]

« Je pense qu'il faut que ce soit une instance un peu protégée. Je pense qu'il ne faut pas que l'on vienne perturber le CS dans des préoccupations de nature éventuellement politique ou de personnes qui pourraient avoir lieu au niveau des élus. Donc il faut protéger cette structure d'une capacité de dérive qui ne manquerait pas de se manifester. » [4]

- Développer le potentiel des CS en matière de pédagogie et de médiation scientifique pour les élus et le public :

« Ce que j'aime justement dans l'équipe du Parc c'est qu'ils soient en capacité d'être les traducteurs pour l'élu, pour le représentant de la population ou l'habitant tout bête que je suis quand même. (...) [Question : et c'est quelque chose qui serait appréciée aussi de la part des membres du CS ?] Ah ben certainement, certainement.» [3]

« Dans l'idéal, rendre encore plus clair non seulement auprès du Bureau mais au Comité Syndical qui sont les représentants des communes, donner envie à ces délégués des communes ou de la Région, des CG, de l'APS, enfin tous ces délégués qui sont là pour surveiller la vie du Parc, en apprendre sur ce qui se fait, s'y fait mais aussi d'en découvrir ce que fait le comité scientifique. [3]

« Il ne faut pas négliger l'importance de l'aspect pédagogique et, au-delà du Bureau ou même du Comité Syndical, de s'adresser à tous les élus du Parc. J'aimerais qu'ait lieu une fois par an une réunion ouverte de restitution des travaux du conseil scientifique auprès de tous les élus des 65 communes, voire de toute la population, sur un thème et un registre de vulgarisation scientifique. » [5]

« Il faudrait plus de communication, d'autant qu'Asters se doit de travailler fortement à la vulgarisation et la sensibilisation (mission n°4 des statuts d'Asters) et le fait mais sans le CS jusqu'à présent. » [6]

« Avant c'était assez confidentiel. Sauf l'opération bien médiatisée d'expédition d'étude du CS au Mont Aiguille (...). Opération scientifique mais aussi (et surtout !?), opération de com. et de médiatisation du CS. » [7]

- Des CS attendus comme « poil à gratter » pour les élus ou les techniciens... :

« C'est ce que j'aime dans le CORP à la Fédération, c'est qu'il y a là-dedans, il y a un porte-parole à un moment donné, heu, sur certains événements phare qui sont le congrès mais aussi lorsqu'ils font des séminaires, et, ils secouent assez bien les élus, heu, qui peuvent être de tous ordres, toutes origines, quelquefois d'origine socio-professionnelle, d'âge aussi bien sûr de toutes régions, et ils savent bien poser certaines questions pour nous faire réagir, et ça je trouve que vraiment ça c'est bien. Et on n'a pas tout à fait nous, avec notre jeune comité scientifique, je ne crois pas qu'on en est encore à cette étape là. (...) Jusqu'à présent, la présence du Président du CS au Bureau du Parc n'a pas amené l'interrogation ; elle montre le concours, la présence, le travail en lien, mais on n'est pas passé à l'étape encore où on se fait secouer (rire) ». [3]

- ... mais pas trop tout de même :

« Donc là il peut y avoir une réticence. (...) Moi je me suis toujours senti la capacité de gérer n'importe quelle opposition au sein du Parc, et n'importe quel clivage et n'importe quelle dérive, hein (...) Mais par contre, je crois qu'effectivement la difficulté de trouver un Président de Conseil scientifique capable de mener les hommes, capable d'assurer la cohésion avec les différentes politiques du Parc, avec l'équipe, avec les élus, ça c'est peut-être quelque chose de plus rare à trouver, (...) parce qu'on a souvent des scientifiques (...) très préoccupés de leur propre secteur mais difficilement ouverts aux problématiques de cohésion et de recherche de consensus, hein. C'est vrai quelque part qu'une démarche scientifique c'est un peu à l'opposé d'une recherche de consensus, ça peut être à l'opposé, hein » [4]

- Les CS, évaluateurs et porteurs de réflexivité pour l'action des élus ?

« Et puis aussi inversement ce regard du CS sur ce qui est heu, le Parc a 20 ans et donc en 20 ans il a fait beaucoup beaucoup de choses et quelquefois on a eu l'impression qu'il y a eu une période qui était peut-être un peu plus riche, heu, que d'autres et savoir est-ce que c'est réel ça, ou est-ce que c'est juste un ressenti d'élu, ou est-ce qu'il y a une valeur heu, voilà, autre, une dimension à laquelle on ne pense pas quand on est élu, forcément et puis qui aurait besoin d'être heu... approfondie, vue sous un autre angle, explicitée autrement et avoir cette dimension scientifique que le comité scientifique (sic) à mon avis doit apporter. (...) Pour moi l'important du comité scientifique c'est d'apporter cette démarche de réflexion, de heu, de questionnement a priori donc avant, pendant et à la fin. » [3]

« J'ai besoin de savoir heu encore une fois sur la partie expérimentation, cette validation des démarches et la mise en évidence des manques sur lesquels on doit tous progresser et avancer. Pour moi c'est ça, c'est un agitateur d'idées qui heu doit nous permettre soit de nous recentrer, soit de viser mieux l'objectif à atteindre, soit en tout cas de se poser la question de savoir heu : « et bien non c'est bien là où on veut aller », comme on le faisait auparavant et on a une discussion et un débat et on, j'allais dire on n'est pas soumis au CS non plus. Mais c'est un vrai partenaire donc on doit pouvoir échanger. » [3]

« Et je pense que ce comité scientifique peut lui prendre ce recul parce qu'il n'est pas les mains dans le cambouis au quotidien au Parc. » [3]

« Et comme valeur-ajoutée : un regard distancié, une prise de recul, relativiser, aiguillonner, impulser, ouvrir les yeux, distinguer le vrai du faux » [5]

« Le conseil, la vision des questions de protection et de développement qui prend de la hauteur, plus scientifique et globale, moins pragmatique que celle des politiques et moins cloisonnée que celle des techniciens, avec un recul critique constructif. » [7]

- **Des CS « fusibles » ou « éclaireurs » sur les « dossiers brûlants » ?**

D'une façon apparemment contradictoire, autant les élus craignent les « retours de flamme » d'avis du CS divergents ou embarrassants, autant certains sont prêts à utiliser le CS pour exprimer tout haut des avis que les élus ne peuvent que penser tout bas sous peine de se retrouver éclaboussés par les remous attendus :

« Ca pourrait être bien à certains moments que le bureau décide de dire et bien nous on va publier le rapport du CS, parce que ça peut à ce moment là dédouaner un petit peu les élus du Parc qui eux seront concernés directement par les décisions, donc je pense que là ça peut être un rôle un peu nouveau et différent où on mettrait le CS en 1^{ère} ligne, qui ne risque pas grand chose puisqu'il est le CS du Parc, mais le bureau pourrait peut-être à ce moment là se servir de l'outil un peu comme paravent et pour dédouaner des élus qui eux seraient trop impliqués dans la démarche. » [4]

« Le CS éclaire le Comité Consultatif de la RN et permet de faire contrepoids aux acteurs type chasseurs-éleveurs. Le Président du CS peut dire des choses que les Politiques ne peuvent pas se permettre. » [7]

- **Un CS tirailé par les élus entre des rôles apparemment contradictoires :**

« Donc pour moi, c'est le devoir du comité scientifique d'être cette espèce de garde-fous, agitateurs d'idées, heu, pour aller en avant mais en ayant la maîtrise de ces objectifs dans le cadre de la charte. » [3]

De garde-fous à fou du roi, le rôle des CS auprès de la gouvernance des espaces protégés apparaît donc comme ambigu, voire paradoxal. Les élus y projettent parfois des intentions contradictoires, qui peuvent être sources de mise en porte-à-faux.

- **Des CS globalement perçus par les élus comme une valeur ajoutée, mais pas assez tangible :**

A la question de savoir si les CS pouvaient être considérée comme une plus-value, la réponse est positive et même souvent argumentée :

« Mais c'est évident oui tout à fait, c'est évident. » [1]

« Il a une valeur ajoutée, c'est indispensable, le CS, c'est même au départ, c'est un des piliers du Parc d'ailleurs, ça l'est toujours, c'est lié au fait de la protection, à la valorisation du patrimoine, donc c'est indispensable. » [2]

« J'y vois les avantages suivants : avis neutre, éclairages selon un angle pluridisciplinaire (aller au-delà de l'avis hyperspécialisé). (...) Il m'est difficile pour le moment de dire quels sont les bénéfices concrets que l'on peut retirer des travaux du CoSci car il est jeune et moi aussi dans la fonction de Président du Parc. J'y vois une caution scientifique, un gage de sérieux aidant à la prise de décisions importantes, à des choix délicats nécessitant une argumentation et des éclairages solides. (...) » [5]

« Le CS vit, il est animé, il est précieux, c'est un gage de fiabilité qui participe de la renommée et de la crédibilité d'Asters. Les travaux du CS doivent aider à la décision du gestionnaire, on ne peut s'en passer. » [6]

Mais la réponse peut être aussi nuancée :

« Je n'ai pas encore perçu les plus-values apportées par le CS, soit par vide dans ce domaine, soit par manque de remontée de l'information. » [6]

« Je n'ai pas vu le rôle innovateur du CS pour le moment, sauf à propos de l'étude sur les pollinisateurs qui devrait permettre d'aller plus loin en termes d'évolution de la politique agricole du PNRV, qui serait ainsi originale et exemplaire. » [7]

- Mots-clefs décrivant rôles et valeur ajoutée des CS :

« Agitateur d'idées oui, recherche de profondeur, je pense de perspective, ce côté de vérification heu, non pas pour authentifier bon ou mauvais, pas du tout mais des démarches, des axes, parce que c'est quand même... (...) Vulgariser au sens noble du terme quelque chose qui ne doit pas être technocratique ni technologique, enfin technique, mais limpide et en même temps heu, vu par un regard extérieur qui est expert dans son domaine et qui s'applique justement par sa connaissance, sa culture à voilà, à formuler les choses, la vie du Parc. » [3]

« Conseil, avis, prospective, stratégie, où est la vérité ?, c'est quoi la vérité ? ... et comme qualificatifs : neutralité, rigueur, fiabilité, justesse » [5]

I - 6 - Préconisations et messages au CS pour améliorer son fonctionnement.

- Renforcer les liens entre le CS et les élus :

« Ben c'est quand même la clé de la réussite quoi. (...) Il faut qu'il soit proche du territoire quoi, être en dynamique, qu'il vive. » [1]

« Le Président du CA il faut qu'il resserre les liens avec le CS pour voir où on va, voir ce qu'ils veulent faire, voir ce qu'ils font. » [2]

« Je crois aussi qu'il est important qu'il y ait des élus qui entendent les positions avancées par les scientifiques, parce qu'on peut être dans une réunion de bureau complètement à l'unisson pour avancer dans telle direction, et s'apercevoir que quelque part on avait oublié tel petit détail, de nature peut-être un peu technique, hein, un peu technologique, qui fait que cette avancée en réalité n'en est pas une et pourrait même être porteur d'un certain nombre de dérives. » [4]

« Ce CS, si on veut qu'il vive et si on veut qu'il ait un vrai rôle, il faut aussi que les élus se l'approprient hein, qu'ils travaillent avec lui, et puis avoir de la connaissance à partir de ce CS, et puis éventuellement qui pourront les aider à orienter différemment les choses dans la politique du Parc. » [4]

« J'envisage des liens plus resserrés avec les élus, notamment par l'intermédiaire des [7] vice-présidents qui ont désormais en plus des responsabilités thématiques (économie, tourisme, agriculture...) par rapport aux axes de la charte, ce qu'on appelle des délégations opérationnelles, transversales à plusieurs commissions. En parallèle au travail des commissions, ils doivent vérifier que celui-ci s'effectue dans le respect des engagements de la charte, en effectuant un suivi en continu. Ils sont indemnisés en tant que VP pour ce faire ce qui implique une obligation de travail et de rendre compte. On pourrait imaginer qu'ils soient épaulés par le CS dans ce travail, ce qui suppose des échanges entre eux et le CS. » [5]

« Pas un élu-référent fixé et unique donc. Il faut communiquer l'ordre du jour au Président du Parc qui, connaissant l'ensemble des dossiers, peut décider qui il envoie participer au CS. » [5]

- Créer des conditions favorables au dialogue entre les élus et le CS :

« On se dit on ne peut pas toujours non plus on sait pas on va pas peut-être les interpeler directement, donc peut-être il y a un biais à trouver, un lien à mettre en forme pour dire ben

voilà on peut déposer à cet endroit là dans cette messagerie là une question, un dossier et solliciter, voilà. » [3]

« Voilà, les élus référents ça me paraît bien, hein, qu'il y ait, pas trop nombreux, une ou deux personnes, parce que dès lors qu'on va multiplier, on va réduire la capacité d'intervention des scientifiques et il faut que ça reste le comité scientifique. » [4]

« Par interventions du Président du CS en séances du Bureau, au fil de l'eau, selon l'ordre du jour et systématiquement après les séances du CS qu'ils résumerait pour les membres du Bureau., ce qui suppose un temps de parole dédié prévu à l'ordre du jour. Pour le résultat de travaux de fond ou des éclairages apportés sur un dossier ou un projet important, ce pourrait être restitué directement auprès du Comité Syndical en séance plénière. » [5]

« Pérenniser le lien fait entre le CS et les élus du Parc par les « flashes scientifiques » exposés en Bureau, qui sont appréciés. » [7]

- Cultiver les liens entre le CS et les techniciens des structures gestionnaires :

« J'aimerais plus de lien et de retombées visibles entre le travail du CS et le travail au quotidien d'ASTERS au sein des RN. Il existe peut-être mais je ne le vois pas. » [6]

« Le statut de [prénom et nom de la chargée de mission référente du CS], 100% dédié aux aspects scientifiques et d'animation du CS paraît une condition indispensable pour une bonne marche du CS, qui rappelons-le s'occupe de 9 RN représentant 15% de la superficie des RNF métropolitaines. Ca constitue un métier à temps plein. » [6]

- Renforcer la visibilité et la communication externe du CS :

« Organiser une manifestation de restitution une fois par an, selon disponibilité du Président et du technicien animateur qui se doivent d'être présents. » [6]

- Quelques messages « personnels » d'élus aux membres de CSEPA :

« Surtout ne perdez pas la foi et soyez toujours présents et davantage encore pour qu'on puisse faire comprendre tout l'intérêt d'un CS, voilà, pas de fracture (rire). » [3]

« Ensemble, on peut plus ! ». [6]

« Soyez force de proposition ! Je verrais d'un bon œil une hausse des auto-saisines, signe d'une forte concernation du CS dans la vie du Parc et de la RN. » [7]

II – Analyse synthétique et transversale : place, rôle et perceptions des élus dans des CS à la frontière entre science, gestion et politique.

L'enquête de perception des CS auprès d'élus des structures gestionnaires apporte un certain nombre d'éclairages sur les interactions entre acteurs et chercheurs et sur les enjeux relatifs aux missions et au fonctionnement des CS, parmi lesquels la question de l'innovation sera plus particulièrement interrogée.

Ces éclairages sont ici tamisés au filtre d'un certain nombre de notions et concepts de référence en Sciences Humaines et Sociales, dont certains sont utilisés comme prismes d'analyse communs pour l'étude CSEPA. Pour ce volet relatif aux élus, quatre de ces prismes sont mobilisés : le diptyque des « organisations-frontières » et des « objets-frontières » (Guston, 2001 ; Star et Griesemer, 1989) relevant de la sociologie des sciences ; la théorie de « l'acteur-stratégique » (Crozier et Friedberg, 1977) relevant de la sociologie des organisations ; la notion de « proximité », notion-frontière (invoquée par les politiques et les acteurs sociaux, analysée par les chercheurs) et transdisciplinaire mobilisée tant en sciences politiques qu'en sociologie et en géographie (Moncomble, 2002 ; Bourdin *et al.*, 2005 ; Fijalkow, 2013) ; la notion « d'innovation » abordée de manière transdisciplinaire au travers

d'approches géographiques et historiques (Giraut, 2009 ; Griset et Bouvier, 2012), économiques (Aydalot, 1986 ; Blondel, 2002 ; Christensen et Raynor, 2003 ; Rogers, 1962/2003) ou sociologiques relevant alors de la sociologie des sciences et des organisations comme la théorie de « l'acteur-réseau » (Callon et Latour, 1981) ou de la sociologie de l'innovation (Gaglio, 2011).

L'analyse des retours d'élus sera également croisée avec l'expérience et les interprétations de l'auteur du rapport, regard « situé » par sa position de chercheur-acteur en géographie environnementale, président deux des CS enquêtés et également membre de CS de RN.

II – 1 - Dedans, dehors, à côté, au-dessus ? Positionnement des élus vis à vis des CS en tant qu'organisations-frontières.

La notion d'organisation-frontière a été élaborée par Guston (2001) pour désigner des organisations se situant à la frontière entre science et politique. Les organisations-frontières présentent trois caractéristiques : elles mobilisent des personnes issues du monde de la science et du monde de la politique ; elles doivent rendre doublement compte de leurs activités et résultats auprès de chacune de ces communautés, en respectant les codes et critères propres aux deux mondes ; elles favorisent la production d'objets-frontières (Star et Griesemer, 1989). Cette notion est mobilisée comme prisme analytique de l'étude CSEPA et convoquée dans le traitement des enquêtes menées par les autres membres de l'équipe d'étude et portant plus spécifiquement sur les membres des CS enquêtés. Pour notre part, nous nous contenterons d'analyser le positionnement des élus vis à vis de cette organisation-frontière que sont les CS. Sont-ils et se considèrent-ils dedans ou dehors, à côté, au-dessus, voire au-dessous ? Cela dépend des cas :

Les CS de RN et de PN sont en grande majorité composés de scientifiques « patentés » et leur composition réglementaire exclut la présence d'élus en tant que membres, même si ceux-ci peuvent être occasionnellement invités à partager et alimenter les réflexions du CS. Dans ces cas, les élus sont bien « en-dehors », ce qu'ils peuvent percevoir comme une position d'infériorité (clairement exprimée en Vanoise) ; la frontière est donc bien marquée entre les deux mondes, scientifique et politique, et si le CS établit un lien entre les deux sphères, ce n'est pas par son fonctionnement en séance plénière mais plutôt par les contacts établis hors-séances, le plus souvent par l'intermédiaire du président du CS qui se retrouve ainsi dans une position de médiateur qui justifierait l'appellation de « personne-frontière » ou « acteur-frontière » (l'expression « sujet-frontière »¹ étant déjà utilisée pour caractériser un thème-carrefour). Ce rôle d'acteur-frontière se trouve généralement dédoublé en la personne du chargé de mission responsable de l'animation et du suivi du CS, dont la mission inclut le reporting vers la gouvernance de la structure, cette dernière n'étant pas forcément présidée par un élu territorial (exemple d'ASTERS gestionnaire associatif des RN de Haute-Savoie). Président et technicien référent se partagent la double responsabilité de rendre compte des activités du CS dans les deux sphères, au moyen d'outils dédiés (cahiers scientifiques du Parc, rencontres scientifiques des RN d'un côté, site internet et/ou Journal du Parc / bulletin d'info des RN de l'autre). Cette situation se retrouve en grande partie dans les PNR, où les Présidents/tes de CS, sont également très sollicités et mobilisés en dehors des séances plénières en tant que membres du « Bureau consultatif » du Parc, invités aux réunions des conseils syndicaux, des commissions thématiques, aux inaugurations et autres manifestations diverses ponctuant la vie du Parc et permettant les échanges et discussions avec les élus. De

¹ Ortat N. Recherche en cours : les nouveaux chiffonniers de Paris, un sujet-frontière. *Hypothèses*. En ligne : <http://hypotheses.org/20584>.

plus, les statuts des CS de PNR de seconde génération prévoient explicitement la présence au sein du CS d'un « élu-référent », qui se trouve donc cette fois « au-dedans ». Lorsqu'il est désigné, présent aux séances et joue ainsi son rôle de relais bidirectionnel, et que le gestionnaire est de plus représenté par le technicien responsable du CS, voire par le directeur de la structure, le CS devient alors une organisation-frontière des plus abouties, un espace mixte et intermédiaire entre les deux mondes, non pas *no man's land* mais plutôt *all actor's land*. Peut-être sommes nous là aux limites de la notion, ainsi transcendée, au risque parfois d'une confusion des rôles, tant de la part des scientifiques qui pourraient être tentés d'endosser la casquette du politique, que de celle de l'élu cherchant à en remonter aux scientifiques. Ce risque est maximum (et avéré par l'expérience il y a quelques années en Chartreuse) lorsque l'élu référent est par ailleurs un scientifique (qui plus est de renom), ou lorsque un membre du CS est par ailleurs un élu (qui plus est local). Si aucun texte réglementaire ou de préconisation ne prend en compte ces situations, il semblerait cependant judicieux d'en écarter le principe et d'éviter le mélange des genres dans la composition du CS (élu référent scientifique ou scientifique élu local).

Les CS d'espaces protégés, envisagés comme organisations-frontières, devraient produire et manipuler des « objet-frontières » (Star et Griesemer, 1989), emblématique du lien entre les mondes scientifiques et politique. Définis par Star et Griesemer (1989) comme des objets suffisamment flexibles pour être appropriés et manipulés (et ainsi souvent déformés ou transformés) par les divers acteurs de l'organisation-frontière tout en étant suffisamment résilients pour reprendre forme avant l'usage suivant et rester identifiables par toutes les parties. Dans cette perspective, nous identifions ainsi plusieurs objet-frontières produits par les CS d'espaces protégés - les avis produits et rendus par le CS ; les rapports d'activité et textes ou document de vulgarisation - que nous examinons ici uniquement du point de vue des élus :

- les avis du CS : produits selon des critères scientifiques, ils doivent être reçus et compris du gestionnaire censé posséder les connaissances adéquates, mais aussi des élus gravitant dans la sphère de la gouvernance des espaces protégés ou interagissant avec eux sur le terrain. La perception de l'avis par l'élu dépend de sa position par rapport à l'enjeu soumis à avis. La première chose qui l'intéresse est avant tout de savoir si le résultat de l'avis – favorable ou défavorable – est conforme à ses attentes et positions propres (selon qu'il est dans le camp des porteurs du projet soumis à avis ou dans celui des opposants ou des indifférents n'ayant pas encore d'opinion sur la question et comptant sur l'avis pour les éclairer) ; dans un second temps, il va se reporter à l'argumentaire scientifique motivant l'avis, qu'il va examiner avec la plus grande attention si l'avis ne va pas dans le sens de ses attentes. A partir de ce moment, deux types de trajectoires sont sources de transformation de l'avis en tant qu'objet-frontière : soit (cas des PNR) l'élu est en position d'utiliser cet avis consultatif pour fonder l'avis officiel de la structure qu'il représente et il peut l'insérer ou l'annexer tel quel au document officiel émanant de la gouvernance ou bien le mêler à son propre texte en une sorte de palimpseste, ou encore le réfuter (de manière argumentée, ce qui suppose de le décortiquer) et formuler un avis contraire ; soit (cas du PN de la Vanoise) l'élu a accès à l'avis, présenté aussi en CA, mais n'est pas en position d'utiliser et de modifier directement l'avis du CS au sein de la structure. Si l'avis est contraire à ses positions et lui paraît injustifié ou démesuré, il ne lui reste alors guère d'autre solution que de manifester son désaccord en CA et de faire pression par le biais d'autres dossiers sur lesquels il a prise, ce qui peut conduire au conflit voire au blocage (par exemple sur la question de l'élaboration de la charte).
- Les rapports d'activité du CS : lorsqu'ils existent, peuvent être considérés comme des objet-frontières dans la mesure où d'une part ils sont généralement co-produits par

le/la président/te du CS et où d'autre part ils sont consultés et utilisés tant par la sphère scientifique que le gestionnaire et la gouvernance politique. En faisant ainsi d'une pierre deux coups dans leur fonction de *reporting*, ils matérialisent et concrétisent la notion de *dual accountability* participant de la définition des organisations-frontières, ce qui renforce encore leur statut d'objet-frontière.

- Les documents de vulgarisation : si les élus enquêtés se sont déclarés peu enclins à prendre connaissance des travaux des CS au travers des publications dans des revues scientifiques jugées trop difficiles d'accès (y compris les Cahiers scientifiques des Parcs), ils plébiscitent en revanche les articles et documents de vulgarisation, et encouragent le CS à en produire régulièrement. Ces documents ne visent pas spécifiquement les élus mais un public plus large, dont les élus peuvent être les représentants, d'où leur souci de prolonger le lien entre le CS et eux en direction de leurs administrés. Ce rôle de médiateur des CS, plus ou moins assumé dans les territoires enquêtés, conforte également leur statut d'organisation-frontière, appelé à produire ce type de document médiateur, porteur d'enjeux peut-être sous-estimés par les scientifiques, alors que l'enquête montre combien il peut être considéré comme un objet-frontière emblématique.

II – 2 - L'écu, le technicien et le scientifique, tiercé gagnant ou trio infernal du CS ? L'acteur-stratégique des CS est une hydre à deux, trois, voire quatre têtes.

Selon Crozier et Friedberg (1977), comprendre les organisations en tant que construits humains structurés implique de les considérer comme des « systèmes d'action concrets » et des microcosmes où les jeux d'acteurs occupent une place centrale, notamment en termes de rapports de pouvoir et défense d'intérêts induisant la mise en place de stratégies individuelles de la part d'acteurs-clefs dépositaires des aspirations et destinées des groupes qu'ils dirigent ou représentent. La défense des intérêts de l'acteur stratégique passe par des comportements visant à améliorer sa situation et à préserver sa marge de manœuvre et de liberté. Les sources de pouvoir sont puisées dans : la possession d'une compétence ou d'une spécialité ; le contrôle de la communication interne ; les relations entre l'organisation et son environnement ; l'utilisation des règles organisationnelles.

Selon cette grille de lecture, les CS d'espaces protégés peuvent être considérés comme des organisations relevant de systèmes d'action concrets, c'est à dire un groupe d'individus coordonnant ses actions propres et les stratégies particulières des membres qui le composent par des mécanismes stables et régulés, mais pas pour autant figés. Car ces mécanismes sont soumis aux contraintes changeantes de l'environnement et donc en besoin d'ajustement quasi-permanents, se donnant de nouveaux objectifs, de nouveaux cahiers des charges, faisant évoluer les règles. C'est par exemple le cas des CS de PNR qui, sous l'influence et les préconisations du CORP (faisant partie de leur environnement), ont évolué vers ce que nous avons appelé dans la première partie des « CS de seconde génération ». Plus généralement, nous avons vu que chaque CS a évolué au cours de son histoire, dans sa composition, ses modes de fonctionnement, ses finalités... L'enquête fait ressortir le rôle clef d'un triptyque d'« acteurs stratégiques » sur lequel repose le fonctionnement et la destinée des CS. Ce triptyque est composé du président/te du CS, du chargé(e) de mission CS au sein de la structure gestionnaire, et du représentant/te de la gouvernance référent/te du CS (élu(e) et/ou directeur/trice), soit un collectif de deux à quatre personnes représentant le triptyque scientifique/médiateur/gouvernance. Chacune de ces personnes-clefs peut être considérée comme un « acteur stratégique » au sens de Crozier et Friedberg, mais dont l'association crée à nos yeux une entité elle-même assimilable à nouvel acteur-stratégique, d'un type quelque peu différent car transcendant les intérêts personnels de chacune des parties pour œuvrer

avant tout au bon fonctionnement du CS en référence à des règles organisationnelles préétablies, qui plus est parfois par la co-construction consensuelle (cas des PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges).

Or, dans les faits et dans la plupart des cas étudiés, l' élu fait défaut dans ce triptyque, même si une place lui est théoriquement dévolue au sein du CS. Ainsi en Chartreuse, la place de l' élu référent explicitement prévue par la délibération de 2010, est vacante depuis plusieurs années, et l' impossibilité d' obtenir un entretien avec la Présidente ou un Vice-Président du Parc dans le cadre de la présente étude est tout aussi révélatrice de la faiblesse du niveau d' engagement individuel dans le CS que les élus sont en mesure de fournir, inversement proportionnel au niveau d' attente initial² des élus envers le CS. Resterait à essayer de déterminer quelle est la part de l' intentionnel (priorisation des tâches, politique de l' autruche rejoignant celle de la chaise vide) et celle de l' involontaire et du subi (par manque de disponibilité ou par ignorance). Force est de constater le décalage criant dans ce cas entre la situation de fait et les vellétés et les aspirations de départ exprimées dans la délibération du 16 juin 2010 préalable à la mise en place du nouveau CS du Parc, visant à combler le « *trop grand écart entre les fonctionnements du Conseil scientifique et celui des instances du Parc, (...) ce qui implique (...) un investissement des instances du Parc (...) pour bâtir un lien fonctionnel entre projet politique et approche scientifique. (...) Avec l' élu délégué au Conseil scientifique, le directeur du Parc et un chargé de mission identifié assurent le lien permanent entre activités du Parc et les travaux du Conseil scientifique* ». Remarquons pour finir d' enfoncer le clou que depuis l' automne 2014, le poste de directeur du Parc et celui du chargé de mission en charge du CS sont vacants et n' ont toujours pas été remplacés plus de 6 mois après leur départ. Vouloir faire fonctionner le CS dans ces conditions revient à vouloir faire rouler une voiture à laquelle il manquerait trois roues... A l' impossible, nul n' est tenu, pas même le Président du CS du Parc, qui refuse d' envisager toute réunion du CS dans ces conditions, notamment pour souligner le caractère anormal et insoutenable de la situation.

La théorie de l' acteur stratégique nous amène aussi sur le terrain des relations de pouvoir entre les partie-prenantes des CS, présentant eux mêmes, nous l' avons vu, les caractères d' une organisation-frontière mettant en contact le monde de la science et celui du politique. Plusieurs éléments de l' enquête peuvent être analysés selon ce prisme à 4 bandes filtrantes :

- la première de ces bandes est la source de pouvoir résidant dans la possession d' une compétence ou d' une spécialité, que l' on va ici considérer de nature scientifique : les politiques se retrouvent ici en position dominée, mais acceptent généralement la situation en reconnaissant cette compétence et le bien fondé d' avis reposant sur un argumentaire scientifique. Notons toutefois que la mise en avant par les élus des bienfaits de l' interdisciplinarité et de la collégialité des expertises pourrait ici être interprétée comme le signe d' une stratégie de dilution de l' autorité de l' effet-spécialiste. Quoiqu' il en soit, la relation de confiance ou de défiance entre élus et scientifiques membres des CS (et notamment entre les Présidents de CA et de CS) est intimement liée à la capacité démonstrative de chacune des deux parties qu' elle ne dévoiera ni n' abusera du pouvoir que leur confèrent leurs statuts respectifs (pouvoir de la connaissance scientifique vs pouvoir politique) pour s' immiscer ou faire irruption dans la sphère de l' autre sans y être invité ou de manière agressive. Parmi les casus belli possibles, la question de la communication des avis et travaux du CS, qui renvoie à la seconde bande filtrante analytique de la théorie de l' acteur-stratégique : le contrôle de la communication interne ;
- en effet, cette « soumission » relative du politique au pouvoir de la connaissance n' est acceptable pour les élus qu' à la condition expresse qu' ils gardent le contrôle de la

² Au moment de son renouvellement en 2010.

communication interne et rééquilibrent ainsi les forces à leur avantage en gardant la maîtrise de cette autre source de pouvoir selon la théorie de Crozier et Friedberg. D'où cette crainte bien visible dans l'enquête que les avis rendus par le CS échappent au contrôle de la gouvernance, et ce désir d'avoir plus de visibilité sur les travaux du CS et leurs retombées concrètes sur la gestion du territoire. Ce contrôle non pas de la production mais de la diffusion et de l'usage des avis et des travaux du CS est une condition fondamentale du (bon ?) fonctionnement des CS. Le politique se veut le régulateur et le contrôleur de la communication du CS, aussi bien interne (au sein de la structure de gestion et envers sa gouvernance) qu'externe (envers les autres acteurs territoriaux et le grand public). Il ne s'agit pas d'inhiber la capacité et la volonté de communication du CS, bien au contraire (les élus interrogés se plaignant tous d'un déficit en la matière), mais bien de la contrôler et de la « filtrer ». Le respect par le CS, dont la responsabilité repose sur son Président, du principe de non court-circuitage du politique dans la procédure (voire le protocole) de communication des productions du CS est une des conditions clefs fondant la relation de confiance décrite ci-dessus ;

- la troisième source de pouvoir se trouve dans les relations entre l'organisation et son environnement. En tant qu'organisation-frontière entre science et politique, le CS est en interrelation avec les deux mondes, qu'il est censé relier et relayer. Mais les « règles du jeu » sont ici clairement édictées par l'environnement institutionnel et le cadre réglementaire définissant le statut et le fonctionnement des CS au sein des divers types d'espaces protégés. Le cadre est très strict et laisse peu de marge de manœuvre pour les CS de Réserves Naturelles, placés sous l'autorité préfectorale (laquelle l'a durement rappelé au gestionnaire en lui infligeant un contrôle fiscal interprété par le Président de la structure comme une mesure de rétorsion de son positionnement jugé embarrassant dans l'affaire des bouquetins du Bargy). Celui des Parcs Nationaux s'en rapproche, tandis que celui des PNR laisse plus de place au volontarisme et aux ajustements et variations autour du thème, même si dans les faits, le CNPN, validateur des chartes, veille à ce que les PNR en révision se dotent d'un CS, aidé en parallèle par le CORP (Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective de la fédération nationale des PNR) qui distille les préconisations techniques et éthiques de constitution et de fonctionnement des CS de PNR. Ces deux instances supra-territoriales servent donc d'autorité morale et scientifique régulant l'existence des CS de PNR. C'est à nos yeux les seules instances relevant du monde scientifique ayant forme de pouvoir sur certains CS. CNPN et CORP mis à part, les institutions académiques n'interviennent pas dans l'encadrement des CS, dont les membres, la plupart scientifiques relevant de ces institutions, s'engagent à titre personnel poussés par diverses motivations³ se rejoignant dans le fonctionnement collectif des CS. Ces derniers apparaissent donc d'autant plus comme des systèmes d'action concrets composés d'acteurs stratégiques. N'oublions pas non plus le rôle non négligeable de l'environnement politique local sur le fonctionnement des CS : si l'indépendance des CS de RN et de PN est statutairement garantie et si le politique dit comprendre et respecter cet état de fait, il avoue aussi en souffrir et souhaiter changer la donne en proposant la mise en place et la reconnaissance d'une procédure lui permettant d'émettre des avis ayant autant de poids que ceux du CS (cas du PNV). Dans le cas des CS de PNR, et notamment ceux de seconde génération, le système est directement contrôlé par la gouvernance politique locale, elle-même sous influence des préconisations du CORP et du CNPN, qui veillent au maintien d'une liberté de pensée

³ Dont l'analyse ne relève pas de notre étude mais des enquêtes menées corollairement sur les membres des CS (cf. rapports par CS).

et d'action des CS héritée d'une longue tradition académique. Une tradition par ailleurs remise en cause au sein même des institutions cadres, traversées par des courants néolibéraux pourfendeurs de la tour d'ivoire du scientifique que ces courants souhaitent connecter (certains diraient « asservir » corps et âme) à la *Global Economy* et à ses déclinaisons régionales (clusters, pôles d'excellence...). Ceci tend à faire des scientifiques de simples rouages et leviers, actionnables, contrôlables et corvéables à merci, de cette économie de la connaissance émergente, dont ils auraient pu être de (tout-)puissants piliers sans la destruction ou la déstructuration programmée de leurs cadres organisationnels de référence (CNRS, CNU...), remplacés par des organismes directement contrôlés par le politique (ANR) ou « noyautables » et pilotables à distance (AERES, CPU). Dans un tel contexte, le scientifique membre d'un CS se retrouve plus que jamais livré à lui-même, ne pouvant s'en remettre qu'aux principes, cadre et règles de fonctionnement internes présentés lors de son admission dans le CS, qui sont à prendre ou à laisser (le « laisser » signifiant ici renoncer à faire partie du CS). Engagé à titre individuel et bénévole, le membre de CS se retrouve en quelque sorte orphelin de son institution de rattachement (ce qu'il recherche et revendique parfois comme condition nécessaire à l'exercice impartial de sa fonction de conseiller). Une institution qui généralement ne fait que tolérer cette implication, l'encourage parfois, sans pour autant la reconnaître, la favoriser ni la valoriser à la hauteur de l'investissement individuel que cela implique, notamment pour les Présidents de CS. Il ne nous appartient pas de savoir dans quelle mesure l'ombre de l'institution tutélaire plane cependant sur les trajectoires et stratégies d'action des scientifiques impliqués dans les CS, et dans quelle mesure ils se départissent de « l'esprit-maison » pour se (dé)vouer au seul « esprit des lieux » (cela relève des enquêtes menées auprès des membres de CS), mais on peut postuler que les risques qu'une telle attitude, généralement fondée sur des rapports gagnant-gagnant (cas des stages d'étudiants par exemple), ne mette en péril le fonctionnement ou les finalités du CS sont marginaux et tributaires de la seule habileté⁴ des individus concernés à jouer avec les règles organisationnelles internes, quatrième source de pouvoir selon la théorie de l'acteur stratégique ;

- l'utilisation des règles organisationnelles par les parties-prenantes de l'organisation-frontière que sont les CS est donc ici analysée pour ce qui concerne le côté des élus et du politique. Nous avons vu dans la première partie que la marge de manœuvre des élus en la matière est très faible pour ce qui concerne les RN et les PN, nettement plus grande pour les PNR. Ces règles sont clairement jugées comme leur étant défavorables par les élus territoriaux concernés par des RN et des PN. Pour les RN, les avis du CS sont soumis et débattus au sein du Comité Consultatif de la Réserve, où les élus issus du monde politique ont peu leur mot à dire, noyés dans la masse des représentants des usagers, des propriétaires fonciers et des associations de protection et d'évaluation de l'environnement. Pour le PN enquêté, les élus territoriaux comprennent les positionnements du CS mais regrettent de leur point de vue que ses avis prévalent systématiquement sur les leurs. Ils souhaiteraient du coup la mise en place d'un dispositif permettant de donner à leur avis le même poids institutionnel que celui du CS. En d'autres termes, ne pouvant jouer sur des règles strictement appliquées, ils n'ont d'autre espoir que de les faire modifier en leur faveur, ce qui constitue une attitude caractéristique de l'acteur stratégique selon Crozier et Friedman. Du côté des PNR, si l'on excepte le cas particulier et ambigu du PNRV, dont le CS est officiellement celui de la RN gérée par le Parc, les deux autres PNR enquêtés révèlent

⁴ Idem que note précédente.

des situations contrastées mais peut-être convergentes : d'un côté les élus du PNRMB présentent toutes les caractéristiques d'acteurs-stratégiques volontaristes et proactifs, conscients et régulateurs des divers enjeux et prérogatives alloués au CS. Ils ont pris le temps de bien en fixer préalablement les bornes et limites, et les modalités pour en rester maîtres, tout en assimilant et cultivant la logique de co-construction dans un esprit gagnant-gagnant. Récemment mis en place et ayant bénéficié de la dynamique impulsée par la mise en place du CS du Geopark, le CS du PNRMB est encore en phase de « lune de miel » pour les « mariés » que sont les scientifiques membres et la gouvernance du Parc. Mais déjà les aléas et nécessités de la vie quotidienne dessinent quelques lézardes dans ce tableau idyllique, le nouveau Président du Parc n'ayant pu encore participer à une séance du CS en se désistant notamment en dernière minute de la dernière, tandis que le temps de présentation des travaux du CS par son Président prévu en Bureau du Parc a déjà été par deux fois repoussé à des réunions ultérieures. Le « syndrome cartusien » menacerait-il donc déjà les Bauges, qui met le CS du PNR de Chartreuse dans la délicate position d'être statutairement au service d'une gouvernance aux abonnés absents pour ce qui concerne sa part du co-pilotage ou de la co-animation du CS, sans apparemment être consciente que sans son implication et son répondant, le CS ne pourra remplir ses missions et encore moins combler la distance qui le sépareit des instances du Parc durant la première charte. Ainsi les efforts de rapprochement effectués par le CS sont-ils voués à la ruine si la gouvernance du PNRC fait un pas de côté chaque fois que le CS fait un pas vers elle...

II – 3 - Le rapport des élus aux CS : loin des yeux, loin du cœur ? Des rapports de proximité...

La notion de proximité telle qu'abordée aujourd'hui par les sciences humaines et sociales est l'héritière des travaux de l'anthropologue américain Edward T. Hall (1963) qui avait proposé le terme de « proxémie » pour désigner « *l'ensemble des observations et théories que l'Homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique* ». En sciences humaines et sociales, la notion de proximité est en effet loin de se résumer à un rapport de distance physique et spatialisée, comme le rappelle Marie-Pierre Lefeuvre en introduction de l'ouvrage La proximité, construction politique et expérience sociale (Bourdin *et al.*, 2005) :

« La proximité est une notion floue, que l'analyse sociologique, de quelque manière qu'elle l'aborde, s'efforce toujours de dénaturer. (...) La proximité, pour un sociologue, n'est pas une donnée purement physique, elle est toujours à la fois matérielle et idéale, subjective et socialement construite. Cela signifie d'une part qu'elle échappe partiellement à l'objectivation, d'autre part qu'elle peut être appréhendée sous différents aspects, éventuellement disjoints : comme une perception (une sensation immédiate), comme une représentation (une construction symbolique), ou comme une catégorie pratique. Ces différentes dimensions de la proximité ne coïncident pas nécessairement. En effet, la proximité est une construction, dans laquelle l'imaginaire prend sa part. Il permet à l'individu de « fabriquer » de la distance. »

Et Yankel Fijalkow (2013) d'ajouter : *« Bien que souvent objectivée dans des cartes, des statistiques et des schémas, la proximité n'est pas une donnée objective. Elle relève de l'opinion des groupes sociaux se jugeant plus ou moins éloignés les uns des autres, qu'ils s'en félicitent ou le déplorent. Ainsi la proximité est-elle une donnée symbolique. (...) Elle affecte aussi les rapports interindividuels structurés par des jeux de mises à distances et de production de rôles. »*

Bien que remise en question dans la plupart de ses champs scientifiques, la notion de proximité connaît un regain d'intérêt en lien avec les phénomènes de relocalisation induits par

l'adoption et la traduction progressives des principes du développement durable dans l'opinion et les politiques publiques. Ainsi voit-on cette notion associée à celles de participation publique ou de circuit court, et rejaillir par l'intermédiaire d'expressions comme « démocratie de proximité ».

La mobilisation de cette notion dans notre analyse n'a pas pour but de réanimer le débat déjà ancien sur l'efficacité sociale de la proximité physique (quelle capacité recèle la proximité géographique à produire du lien social ?), ni d'alimenter la controverse sur l'actualité et la pertinence d'une telle notion à l'heure d'internet et des outils de communication distante instantanée, qui font de la notion de « connexité⁵ » un concurrent et contrepoids sérieux à la notion de proximité, qui s'en trouve ainsi d'autant plus relativisée.

La notion de proximité nous semble cependant pouvoir être utile pour éclairer la nature et la distance des liens et des passerelles que les CS, en tant qu'organisations-frontières, tissent nécessairement entre les mondes scientifiques et politiques. Les CS contribuent-ils au rapprochement des deux mondes, et si oui sur quels plans ? Ce rapprochement relève-t-il de la collusion ou de la collision, cette dernière risquant d'induire alors une réaction de distanciation ?

- Un premier indicateur à soumettre au crible de la proximité concerne la localisation géographique relative des parties-prenantes :
 - o du côté des élus enquêtés, tous sont ancrés dans les territoires supports des espaces protégés dont ils représentent la gouvernance. Ils peuvent être considérés comme des « élus de proximité », dont les mandats sont internes au territoire. La seule exception notable concerne la Présidente du PNR de Chartreuse, certes toujours ancrée à l'intérieur du territoire en tant qu'élue locale, mais cumulant également les mandats extra territoriaux de Conseillère Régionale (et Vice Présidente de la Région Rhône-Alpes) et de Sénatrice. Ces mandats l'amènent à de fréquents déplacements hors du territoire de Chartreuse et limitent sensiblement sa disponibilité locale. Le fonctionnement « au quotidien » du Parc repose dès lors essentiellement sur les Vices Présidents, élus locaux de longue date et expérimentés, mais sans grande liberté de manœuvre dans un système de type présidentiel qui ne leur laisse guère comme prérogative que d'expédier les affaires courantes.
 - o Du côté des scientifiques, l'ancrage local des membres de CS domine également, de manière écrasante pour les PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges, de manière flagrante par ailleurs, même si les CS du PN de la Vanoise et des Réserves Naturelles de Haute-Savoie comptent quelques personnalités scientifiques extérieures à la Région Rhône-Alpes. Quant aux Présidents/tes des CS, ils/elles sont tous/tes basés à proximité (moins de 50 km) du siège ou du terrain des espaces protégés concernés et entretiennent des liens étroits et assidus avec les territoires et leurs élus et acteurs clefs, dont ils possèdent ainsi une bonne connaissance et dont ils sont aussi connus.
- Cette proximité relationnelle mérite d'être examinée de plus près et interrogée en tant que fondement de la relation de confiance que l'enquête a mise en évidence comme un des facteurs-clefs du bon fonctionnement des CS en tant qu'organisations-frontières.
 - o Parmi les indicateurs observables de cette proximité relationnelle, pourrait être analysé en complément de cette enquête l'usage du tutoiement (souvent vite adopté dans les communautés montagnardes et rurales) entre Président/te du CS et les différentes catégories de membres des instances des Parcs et

⁵ «Recours à une médiation technique qui permet de s'affranchir de la distance géographique.» (Kaufmann, 2000, p. 41)

Réserves, notamment la direction et les élus, dont le/la Présidente. A titre d'exemple comparatif, si l'on considère le cas des PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges, qui présentent la particularité d'avoir deux CS distincts mais présidés par la même personne⁶ (ce qui élimine le biais des différences de personnalité comme facteur de variation des modalités du relationnel), on peut noter que la communication entre le président du CS et les élus du Bureau du PNRMB, Président du Parc compris, s'effectue sur le mode du tutoiement, alors qu'il n'en est rien avec la Présidente du PNRC, bien que la relation soit plus anciennement établie. En revanche, le tutoiement est bien établi entre le Président du CS et les membres du Bureau du Parc de Chartreuse les plus fréquemment rencontrés.

- Ce type d'indicateur serait donc corrélé à la fréquence des rencontres entre Présidents de CS et élus des structures gestionnaires, qui constitue elle-même un indicateur de proximité relationnelle. Dans notre cas, les deux fréquences sont sans commune mesure : au moins une fois par semaine pour les élus des Bauges (et une fois par mois avec le Président du Parc) contre une à deux fois par mois avec les élus de Chartreuse, et trois à quatre fois par an avec la Présidente, pour quelques minutes d'entretien tout au plus.

Ce lien de proximité avec les élus (ou plus généralement avec la gouvernance de l'espace protégé), et notamment les présidents des structures gestionnaires, passe donc par la relation humaine, elle-même favorisée par la proximité géographique.

Une telle proximité, physique et relationnelle, nous paraît donc clairement créatrice de lien.

Un tel lien constitue à nos yeux un facteur déterminant pour une gestion fluide du CS en tant qu'organisation-frontière reliant les mondes scientifiques et politiques ou techniques. Ces liens sont personnifiés par la relation établie entre les Présidents du CS, le technicien en charge du CS, la direction et l' élu président de la structure gestionnaire (auquel peut se substituer l'éventuel élu référent).

Il importe alors de s'interroger sur la nature des liens établis au sein de ce triptyque d'acteurs-clefs. Il semblerait à première vue qu'ils relèvent en premier lieu d'un ordre professionnel. Mais est-ce si évident dans la mesure où d'une part les scientifiques impliqués le sont à titre bénévole, tout en étant généralement des professionnels dans leur domaine de compétence, tandis que d'autre part les élus (au niveau local), certes souvent indemnisés, ne sont pas non plus salariés pour leur mandat, ce qui les rapproche du bénévolat. L'expérience montre de plus que ce niveau relationnel de type (pseudo ?) professionnel n'exclue pas d'aller au-delà dans la relation humaine, pouvant ainsi confiner à l'empathie, voire à l'amitié. De telles situations peut naître un risque de collusion ou du moins de « bienveillante neutralité » de la part d'un (Président de) CS alors enclin à se départir de la distance critique (constructive) qui est attendue de sa part (y compris *a priori* par la gouvernance de la structure). Autre risque, qu'à trop se rapprocher, les deux mondes, scientifiques et politiques, entrent en collision et se renvoient plus ou moins violemment chacun dans leurs cordes, recréant une distance confinante au mécanisme d'attraction-répulsion.

On le voit, cette question de la proximité peut poser problème, dont la solution passe sans doute par la recherche du dosage *ad hoc* entre proximité relationnelle, source de connaissance mutuelle et de partage d'expériences, et distance critique constructive (à double sens), source de remises en question salutaires (également à double sens) et garantie de neutralité, d'intégrité et d'absence de confusion des genres.

La question de la proximité a également été posée en rapport avec celle de l'innovation, en allant d'abord jusque dans les années 1990 dans le sens d'une corrélation entre les deux, la

⁶ à savoir l'auteur de l'enquête objet du présent rapport.

proximité géographique étant présentée comme nécessaire au développement des milieux innovateurs (Feldmann, 1994 ; Loilier et Tellier, 2001)), avant que les nouvelles formes et moyens de communications distants et instantanés ne distendent fortement cette relation de dépendance (Loilier, 2010). Ce que l'économiste Bernard Guesnier constatait également tout récemment en déclarant lors d'une communication au dernier colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française que *« l'innovation s'est diversifiée (innovation de produit, de procédé, de bifurcation, incrémentale, radicale, organisationnelle) et «contextualisée» en rapport avec diverses formes de proximités, certes géographiques, mais aussi technologiques, informationnelles, culturelles, institutionnelles, impliquant pour les pouvoirs publics des choix stratégiques en terme de politique de l'innovation. »* (Guesnier, 2014). Ceci nous incite et nous amène à examiner les relations des CS à la notion d'innovation.

II – 4 - Les CS, une innovation institutionnelle au service de l'innovation territoriale ?

La question des rapports entre CS et innovation se doit doublement d'être posée dans une étude portant sur des espaces protégés comptant parmi leurs missions celle d'expérimenter, voire d'innover (cas des PNR), justifiant d'être effectuée dans le cadre du LabEx « Innovation et Territoires de Montagne ».

En préalable aux interrogations sur les rôles et places des CS dans les processus d'innovation des territoires et espaces protégés de montagne, on peut corollairement se demander si les CS constituent en eux-mêmes une innovation ou sont producteurs directs d'innovation, non pas par les retombées de leurs actions et travaux, mais par leur manière de fonctionner et d'être articulés au tissu socio-politique local.

Certes, les CS sont des institutions déjà anciennes : s'ils ne sont pas explicitement mentionnés dans la loi du 22 juillet 1960 instituant les Parcs Nationaux en France, ils apparaissent incidemment dans les décrets de création des premiers PN français, celui de la Vanoise (dans l'article 28 du décret 63-651 du 6 juillet 1963), suivi de peu par le PN de Port-Cros (dans l'article 26 du décret n°63-1235 du 14 décembre 1963) et la réglementation prévoit qu'ils soient créés dans l'année qui suit le décret de création du Parc (ainsi le CS du PN de Port Cros est-il officiellement mis en place le 30 octobre 1964 (Delclaux, 2013)). Les CS de RN ne semblent pas avoir été institués avant la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la Nature (la loi du 1^{er} juillet 1957 et son article 8bis sur les RN n'en fait pas mention), tandis que ceux des PNR (réglementairement non obligatoires) semblent apparaître avec quelques années de décalage par rapport à la création de leur PNR (huit ans de décalage pour le PNR du Vercors dans les années 1970 ; quatre ans pour le PNR de Chartreuse dans la décennie 1990...). Ainsi temporellement resitué, le concept de CS, relevant plutôt de « l'innovation de procédé » selon les catégories normatives de J. Schumpeter reprises et complétées par l'OCDE (2005), peut être envisagé comme une innovation institutionnelle significative d'une époque marquée par la montée de l'écologie scientifique, amenant une génération de chercheurs profilée à s'impliquer, voire s'engager dans une forme nouvelle d'application de leurs savoirs et de leurs travaux (Bonneuil, 2006).

De plus, les CS ont depuis connu des évolutions notables, destinées à répondre à de nouveaux besoins et évolutions des structures porteuses, que ce soient les CS de RN dont les fonctions sont précisées par le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 en application de la loi « démocratie de proximité » de février 2002, les CS de PN avec la loi de 2006 (qui les dénomme désormais Conseils Scientifiques et non plus Comités), ou les CS de PNR avec les travaux du CORP répercutés lors du renouvellement ou de la création de nouveaux CS. Ces évolutions, oscillent entre « innovation de rupture » (loi de 2006 sur les PN ?) et « innovation incrémentale »

(mises à jour successives des préconisations du CORP pour les CS de PNR) (Christensen et Raynor, 2003).

Autre caractéristique forte relevant de l'innovation, si PN et RN n'ont guère eu le choix de se doter d'un CS du fait de l'obligation statutaire en vigueur dès le départ (quoique très floue sur le plan fonctionnel), pour ce qui concerne les PNR où ils ne sont pas obligatoires, les CS ont progressivement conquis quasiment l'ensemble du réseau en suivant peu ou prou le modèle de diffusion d'Everett M. Rogers (1962/2003), avec ses pionniers des années 1970 (PNRV), sa majorité suiveuse des années 80-90 (dont le PNRC) et ses retardataires fortement décalés (comme le PNRMB qui met en place son CS en 2013, soit dix-huit ans après sa création en 1995).

Au-delà de reconnaître dans les CS des marqueurs d'innovation institutionnelle, la question se pose de savoir quels rôles (leviers, auxiliaires, ...) et place (centrale, marginale...), la gouvernance des espaces protégés attribue à « son » CS dans ses démarches d'innovation, alors que certains de ces espaces constituent des territoires de projet centrés sur la question d'un développement durable présenté comme fortement dépendant des capacités d'innovation locales.

L'enquête auprès des élus abordait indirectement le sujet par le biais des questions ouvertes n° V-2 à V-5 (annexe 1) portant sur les effets et plus values de l'action des CS. Si le mot « innovation » n'a pas été prononcé par les enquêtés, l'adjectif « innovant » a été cité une fois par [3] pour caractériser la démarche et la stratégie économique afférente au projet de territoire ; le terme « nouveau » a été utilisé deux fois par [4] pour caractériser l'apport du CS comme facteur d'élargissement des champs d'intérêt et de vision de la gouvernance du PNRMB, puis pour caractériser un nouveau rôle que la gouvernance pourrait faire jouer au CS : celui consistant à servir de fer de lance et de couverture de la gouvernance sur des dossiers politiquement délicats ; l'adjectif « nouvelle » a été employé par [3] dans l'expression désignant les NTIC, que l'élue présente comme une innovation clef pour le développement territorial, il a été aussi employé plusieurs fois par [4] toujours à propos du renouvellement de la vision du territoire et des orientations du projet de territoire auquel contribue le CS (il emploie aussi à cet effet le terme « d'initiateur »), mais aussi pour caractériser la création du CS elle-même auprès du PNRMB, envisagée en tant qu'innovation pour le territoire qui a finalement « franchi le pas » (en tant que « retardataire » selon les catégories de Rogers (1962, 2003)), [4] a employé a ; le terme « innovateur » a été employé une fois par [7] pour regretter que le CS n'ait pas jusqu'à présent fait preuve de cette qualité. Enfin, il est à noter que pour le PNR de Chartreuse, le terme « innovation » est présent dans la délibération constitutive du second CS du 16 juin 2010 : « *L'action du Conseil scientifique s'inscrit également dans l'objectif de développer la mission d'expérimentation et d'innovation des Parcs.* ».

Au final, il ressort toutefois que le CS n'est pas prioritairement perçu comme un instrument d'innovation, même si cette fonction fait explicitement partie de ses missions. Elle reste considérée comme sous-activée, avec l'espoir exprimé de progresser en ce sens, et plus précisément dans le sens d'un accompagnement des démarches ou des politiques locales d'innovation (Godet *et al.*, 2010), notamment pour les territoires de projet que sont les PNR, mais aussi les PN depuis la loi de 2006 les dotant d'une charte. Pour les espaces protégés à vocation prioritairement conservatoire (RN et cœur de PN), la fonction d'innovation est plutôt attendue sur le registre des modalités et techniques de gestion (nouveaux protocoles de suivi et d'évaluation, etc.).

Le rayonnement d'un CS de Parc ou de Réserve sur l'ensemble d'un territoire de projet plus vaste ou sécant et « condamné » à innover pour s'adapter aux divers changements contextuels actuels (Guesnier, 2014) jusqu'à (re)devenir parfois un « Milieu Innovateur » (Aydalot, 1986), ne semble guère envisagé par les acteurs territoriaux, ni par les scientifiques eux-

mêmes, comme le montre l'exemple du Pays des Ecrins dont les rapports à l'innovation sont analysés par Philippe Bourdeau (2009) sans que la question des interactions avec le PN des Ecrins et son CS soit abordée ni même posée.

Les objectifs et thématiques du LabEx ITEM permettent cependant de rapprocher les travaux des chercheurs s'intéressant de longue date aux CS d'espaces protégés (Arpin, Basset, Cosson, pour ne citer que les membres du LabEx... (Arpin *et al.*, à paraître)) et ceux orientés vers l'innovation dans les territoires de montagne (Attali *et al.*, 2014), dont on sait qu'ils intéressent particulièrement le géographe⁷.

Les territoires et notamment les espaces protégés ont depuis longtemps tissés des liens avec la recherche et la science bien au-delà de leur CS, révélant ainsi le rôle majeur de l'échelle locale dans les processus d'innovation, comme le remarque Thierry Germain, directeur de l'Observatoire de l'innovation locale à la Fondation Jean Jaurès : « *Les territoires révèlent des tendances profondes de notre société. Ils expérimentent dans tous les domaines. Ils inventent les modèles et les solutions de demain.* » (Germain, 2014).

« *Longtemps privilège attribué à des milieux spécialisés, l'innovation est aussi de plus en plus reconnue comme une affaire de réseaux.* » (Guesnier, 2014). Dès lors, la place des CS dans le processus d'innovation territoriale peut être appréhendée grâce au prisme théorique de « l'acteur-réseau » (Callon et Latour, 1981). De ce point de vue, les CS, forment un ensemble humain/non humain (personnes membres de divers statuts + avis, rapports, plateformes d'échange, lieux de réunion, travaux de terrain, conférences, allocutions...) dont toutes les composantes (personnes, objets et discours) peuvent endosser tour à tour les statuts d'« acteurs » ou d'« actants ». Ils sont attendus comme éléments du processus d'innovation dans un rôle d'interface au sein d'un réseau hétérogène mettant en relation les mondes de la science, de la gestion et de la gouvernance environnementale et territoriale, où ils sont amenés à jouer les « traducteurs » mobilisant des « porte-paroles » et produisant des « controverses » et des « intermédiaires », sensibles dans leur fonctionnement aux principes de « vigilance » et de « transparence » (en lien avec la relation de confiance évoquée *supra*). A propos des controverses, Bruno Latour constate qu'elles sont souvent le fait d'une confusion entre les personnes et les objets (ou entre les acteurs et les actants), ce qui pourrait dans le cas des CS se traduire par une personnification des avis rendus. L'enquête a montré que les élus interrogés savaient faire la différence au sein du CS entre les personnes, les fonctions et les avis rendus, ce qui atténuait ou déplaçait la controverse, sans toutefois l'empêcher. Or, selon la théorie de l'acteur-réseau, c'est de la controverse que naîtrait l'innovation, pour peu que cette controverse débouche sur un consensus, lui-même fondé sur un énoncé scientifique. Ce consensus doit permettre alors ce que nous appellerons la « synthèse créatrice » (à ne pas confondre avec la « synthèse créative » d'un Marc Giguët⁸), se rapprochant plutôt de l'« hybridation » au sens de Gérald Gaglio (2011). En d'autres termes, le regard et l'expertise pluridisciplinaires inhérents aux CS, rapportés, confrontés et (r)alliés aux attentes et propositions de la gouvernance et des acteurs territoriaux devraient permettre l'émergence

⁷ Rappelons que l'auteur de ce rapport est géographe et membre de plusieurs CS d'espaces protégés. Il fait sienne la remarque de son collègue Frédéric Giraut en introduction d'un n° thématique de la Revue de Géographie Alpine consacré à l'innovation territoriale : « *La géographie, dans son intérêt et son enthousiasme pour l'innovation, a tendance à partir tous azimuts et à multiplier les angles d'attaque, voire les définitions même de l'innovation : sociale, technologique, culturelle, institutionnelle et... territoriale au sens d'ancrée dans un territoire ou liée à l'ingénierie territoriale.* » (Giraut, 2009).

⁸ Dans le Grand Dossier de Sciences Humaines consacré à l'innovation (avril-mai 2015), Marc Giguët définit la « synthèse créative » comme « *le moment particulier où la myriade d'innovations particulières et locales fusionnent entre elles pour former un chef-d'œuvre tel que les cathédrales du Moyen-Age, l'automobile ou l'avion.* » (Giguët, 2015, p. 37).

coproduite de solutions de gestion ou de développement innovantes, relevant finalement de la recherche-action (collaborative ou participative), ou du moins de sa déclinaison propre aux CS que l'on pourrait qualifier « d'expertise-action », voire « d'expertise-développement », à ne pas confondre avec les interventions et prestations de cabinets de consultants de plus en plus sollicités également pour accompagner et optimiser les démarches d'innovation territoriale (dont les travaux peuvent d'ailleurs être soumis à analyse et validation par le CS). Comme le remarque Bernard Guesnier (2014) : « *L'innovation est un facteur essentiel de la croissance, mais aussi indispensable pour l'adaptation à un monde en profonde mutation et, en particulier pour améliorer la compétitivité et réaliser la transition énergétique. Elle est devenue de ce fait, depuis deux à trois décennies, un objectif clé pour les pouvoirs publics responsables des politiques économiques et d'aménagement. (...) Cette idée, plus l'économie de la connaissance, retenue par la stratégie de Lisbonne en 2000, a été reprise dans la politique des pôles de compétitivité lancée en 2005. Cette politique laisse peu de place aux collectivités locales* ». Les Régions se sont emparées de l'organisation du cadre et des déclinaisons locales des politiques d'innovation et des pôles de compétitivités (les PRIDES en région PACA, les Clusters en Région Rhône-Alpes, etc.). La mission d'expérimentation et d'innovation des espaces protégés de montagne se retrouve ainsi diluée et en quelque sorte concurrencée par cette diffusion ubiquiste et multi-scalaire d'une injonction top-down à l'innovation. Les CS d'espaces protégés peuvent dans ce contexte constituer un atout spécifique et complémentaire d'autres leviers d'ordre scientifique, technique ou social (rôle du tissu associatif, de la société civile et de la participation citoyenne) qu'ils sont à même de relier dans la perspective d'une « synthèse créative » dont ils seraient les catalyseurs, productrice d'une innovation endogène et « sur-mesure », donc spécifique et singularisatrice (mais pour autant diffusable par transfert-adaptation).

Conclusion : des constats d'enquête à la quête d'interprétations et de préconisations.

Partis d'une enquête sur la perception des Conseils Scientifique par les élus en charge de la gouvernance d'espaces protégés alpins, nous avons vu comment ces CS sont relativement méconnus et sous-utilisés par les élus qui, bien qu'y plaçant de grands espoirs et des attentes concrètes, n'ont le plus souvent ni temps ni moyens suffisants pour s'y investir à la hauteur des ambitions exprimées, ou ne sont tout simplement pas conscients que sans « répondant » de la part de la gouvernance, les CS, et surtout ceux des PNR, risquent de tourner dans le vide ou en claudiquant, ou en décalage et déphasage.

La seconde partie de l'analyse, plus distanciée, conceptualisée et contextualisée, a pris parfois tournure d'essai pour révéler la partie immergée des CS et de leur relation à la gouvernance et au territoire des structures porteuses. Nous avons pour ce faire tenté de réfléchir à la lumière de quelques filtres analytiques et interprétatifs, d'ordre théorique mais aussi pratique, voire « expérimentiel » (regard « situé » de l'auteur en tant que géographe président et membre de plusieurs types de CS).

Nous souhaitons en retenir et souligner, à l'attention des élus en particulier, mais aussi de l'ensemble des acteurs en lien avec les CS, et des membres de CS eux-mêmes :

- Le rôle clef dans le fonctionnement du CS d'un triptyque « stratégique » composé du/de la Président/te du CS (incarnation du CS pour les acteurs territoriaux), du/de la représentant/te de la gouvernance de la structure gestionnaire, et du/de la technicien/ne en charge du CS, véritable pivot garant de la bonne marche du CS, « *métier à part entière* » de l'aveu même d'un Président de structure gestionnaire.

- L'évolution des missions et compétences des CS, depuis des préoccupations initialement surtout conservatoires et environnementales, vers des problématiques de développement (durable) et de territorialisation des espaces protégés, faisant une place grandissante aux compétences en SHS au sein des CS.
- L'évolution corollaire des objectifs et du degré d'autonomie des CS, initialement dédiés à veiller à garantir et favoriser un haut-niveau de production scientifique sur l'espace ou le territoire concerné, et à mettre le savoir scientifique au service des missions de protection et de maintien des qualités à l'origine de l'acquisition du statut d'espace protégé ; aujourd'hui, si ces rôles persistent dans certains type d'espaces à statut de protection dit « fort »⁹ (RN, cœurs de PN), on constate depuis le milieu de la décennie 2000 que les CS sont de plus en plus mis aussi au service du (projet de) territoire, avec une volonté de contrôle renforcé de la part de la gouvernance, qui ne remet cependant pas en cause le principe de neutralité et « d'immunité » du CS (« immunité » dont elle est prête à se servir parfois pour faire dire par le CS ce qu'elle ne pourrait se permettre de dire sans risque de provoquer ou aviver une crise politique dont elle pourrait faire les frais).
- La persistance de différences notables dans la perception et le fonctionnement des CS d'espaces protégés de niveau de protection dit « fort » (RN et PN) et ceux des espaces protégés de moindre niveau que sont les PNR, malgré la convergence des statuts juridiques des structures porteuses (suite notamment à la loi de 2006 sur les PN). Cela se traduit notamment par les différences suivantes :
 - o les travaux des CS de RN et PN donnent encore priorité à la protection des milieux et participent de manière influente aux arbitrages entre maintien de la qualité des milieux et développement des activités humaines, le rendu d'avis constitue ainsi une activité essentielle, intense et emblématique, cristallisant les enjeux et les tensions entre les différentes parties-prenantes, les CS étant catalogués comme (sur)protecteurs par des élus territoriaux qui considèrent et regrettent de n'avoir pas au moins autant de poids que lui dans la décision finale, le voyant comme un Janus aux deux visages : certes garant scientifique de la qualité des paysages et des milieux (mais les édiles locaux sont persuadés que c'est avant tout grâce à eux et à leurs prédécesseurs que cette qualité est parvenue à se maintenir jusqu'à nos jours et qu'ils sont suffisamment responsables, compétents et lucides pour ne pas gâcher une telle richesse) ; mais aussi (et du coup) un CS vecteur et pré-prescripteur de contraintes de plus en plus difficilement gérables par les élus. Les élus territoriaux sont finalement très peu en contact avec les membres du CS, surtout quand le siège du Parc ou de la Réserve n'est pas situé dans le territoire. Ils considèrent ainsi les CS fort éloignés des populations locales et de leurs représentants élus, au contraire des PNR, comme l'a exprimé un élu membre du CA du PNV : « (Le Parc et son CS) *c'est un peu éloigné quoi. C'est un peu éloigné, c'est très administratif, c'est...j'ai le sentiment que cette...cette réflexion ne se produit pas quand on est dans un PNR. Il semble que la structure régionale soit mieux adaptée au niveau de la prise en compte de l'espace protégé par la population.* » [1] Finalement, les CS de PN et de RN, en tant qu'émanations du pouvoir central (Etat) restent perçus par les acteurs locaux comme des contre-pouvoirs, voix de la stricte conservation s'élevant en décalage contre des élus locaux dont les priorités sont autres. La situation des RN est un peu plus complexe dans la

⁹ Au sens de la SCAP : « Stratégie nationale de Création des Aires Protégées », qui établit un listing des statuts de protection hiérarchisé en deux grands niveaux dont un seul, dit de « protection forte » peut émerger à la SCAP, et qui comprend les RN (nationales et régionales) et les cœurs de PN mais pas les PNR.

mesure où l'on peut avoir affaire à deux cas de figure : (i) RN non gérées par un PNR (cas des RN 74) / (ii) RN gérées par un PNR (Chartreuse et Vercors). Le cas (i) se rapproche du cas des PN. Dans le cas (ii) le PNR fait plus (Chartreuse) ou moins (Vercors) « écran » et on se rapproche du cas PNR.

- Les CS de PNR sont quant à eux plutôt perçus et présentés comme des émanations du pouvoir local, au service de la gouvernance. En ayant le contrôle du cadrage, celle-ci n'a pas à craindre son CS et peut s'en remettre à lui en toute confiance. Les tensions sont rares, ponctuelles et éphémères et, contrairement au PN, la légitimité et le poids du CS, sans doute nettement plus léger, ne sont pas remis en question ni débattus. Le risque est plutôt celui d'une tendance à la déconsidération ou à la désactivation du CS par la gouvernance, dont un des marqueurs est la chute du nombre de sollicitations du CS pour rendus d'avis, à rapprocher du nombre de cas d'auto-saisine par le CS.
- Au-delà de leurs missions statutaires généralement bien connues, mais en évolution plus ou moins continue, les CS décryptés au prisme de decodeurs théoriques et conceptuels se sont aussi avérés constituer des organisations-frontières originales et spécifiques, sans véritable équivalent ailleurs, instruments de proximité, au service de la gestion et du projet de territoire, qui restent à saisir et à façonner comme des outils auxiliaires, révélateurs et catalyseurs d'innovation territoriale, que la gouvernance gagnerait à intégrer de ce fait dans la « chaîne de valeurs » du territoire, ce qui semble loin d'être effectivement le cas actuellement.

Quelques préconisations peuvent découler des enseignements de l'enquête dans la perspective d'une optimisation de « l'appropriation » et de l'activation des CS par les élus et l'ensemble des acteurs du territoire:

- Favoriser une saine¹⁰ proximité entre élus et CS (dont proximité géographique pour PNV et RN74), ce qui passe par une meilleure communication des travaux du CS aux élus, par exemple en ménageant systématiquement un temps, même bref, de restitution des activités et questionnements du CS auprès des élus lors des séances du Conseil d'Administration ou du Comité Syndical de la structure porteuse (exemple des « flashes scientifiques » du PNRV). Prévoir et expérimenter la possibilité de rencontres-ateliers entre l'ensemble du CS et les élus du Bureau à l'occasion de moment clefs pré-identifiés et planifiés (renouvellement plan de gestion, évaluation ou renouvellement de charte...).
- Favoriser, sous contrôle de la gouvernance, la communication et l'interactivité entre le CS et les acteurs du territoire ainsi que sa population ou ses visiteurs, soit directement sur le terrain : conférences, sorties guidées, ateliers de science participative, débats publics thématiques à plusieurs voix (mettant en scène le « triptyque stratégique » expert scientifique/technicien/gouvernant en interaction avec la société civile et le public), cafés « scientifiques »... soit indirectement à distance (chronique et pages dédiées dans les media officiels de communication de la structure de gestion : journal, site web, radio locale, web-TV...).
- Donner au CS les moyens des ambitions que lui attribuent les élus, à savoir dans l'idéal (certes utopique en temps de restrictions budgétaires) :
 - Un chargé de mission « scientifique » ou « expérimentation et innovation » au profil d'animateur et de médiateur, de niveau minimum Master et si possible

¹⁰ i.e. n'altérant pas l'indépendance d'esprit et de réflexion de l'expert scientifique et n'entraînant aucune manœuvre de subordination ou de mise sous tutelle d'une partie par une autre.

Doctorat, dont la fiche de poste serait dédiée au minimum à 50 % à l'animation du CS et à son articulation avec l'équipe technique et la gouvernance.

- Un élu référent du CS, présent aux réunions, capable de participer aux et de partager avec le Président du CS et le chargé de mission scientifique les tâches de *reporting* et de transmission entre les séances du CS et celles du Bureau dont il est le porte-parole en séance de CS.
- Un temps minimum de suivi et de contact direct du/de la Présidente de la structure porteuse avec le CS ou *a minima* son/sa Président/te.
- Idem pour le/la directeur/trice de la structure porteuse.
- Favoriser la reconnaissance institutionnelle de la fonction de membre de CS, tant côté structures cadres des membres que côté structure porteuse du CS. Voir à ce propos les propositions faites par le Conseil Economique et Social de la Région PACA dans son avis en séance plénière du 14 septembre 2010 (Lecarpentier, 2010). Nous proposons même, à titre expérimental et compte-tenu du constat partagé de l'accroissement et de la complexification des tâches et des besoins, et du temps nécessaire à leur accomplissement, d'« institutionnaliser » la fonction de Président du CS par le versement par la structure gestionnaire à l'employeur du scientifique présidant le CS d'une somme¹¹ correspondant à un nombre d'heures effectives consacrées à la fonction de Président de CS, avec création d'un cahier des charges ou équivalent d'une « fiche de poste » ou « feuille de route » pour la fonction. La somme perçue par l'employeur couvrirait la décharge (d'enseignement notamment pour les enseignants-chercheurs) ou l'aménagement de service dont pourrait bénéficier le Président du CS pour se consacrer plus sereinement au travail effectif de suivi et de réalisation des procédures d'avis, à la participation aux réunions et travaux de terrain en journée, à la préparation des séances du CS, à la communication, la veille et au réseautage, à la participation aux manifestations des organismes fédéraux concernés (Réserves Naturelles de France, Parcs Nationaux de France, Fédération des PNR) telles que congrès, rencontres annuelles et travaux de réflexion thématique commune (cf. travaux du CORP pour les PNR, les travaux et rencontres des commissions thématiques de RNF, ...), etc.
- Et bien sûr prévoir un budget de fonctionnement du CS inclus dans le prévisionnel de la structure porteuse et couvrant *a minima* les frais de déplacement des membres et l'organisation d'au minimum une à deux réunions du CS par an, incluant ou prenant en compte à part dans l'idéal les coûts liés aux actions d'animation inter-séances décrites ci-dessus.

Tel serait le prix à payer pour éloigner tout risque de « CS *alibi* » [4] ou « dormant » et faire des CS d'espaces protégés de véritables auxiliaires de gestion, ainsi que des outils d'aide à la décision mais aussi à l'innovation et à la mise en œuvre conjointe d'une intelligence et d'une agilité territoriales qui pourraient ainsi reposer sur l'ensemble de leurs piliers traditionnels : le politique, l'ingénierie administrative, les acteurs socioprofessionnels, la société civile et le scientifique.

¹¹ Que nous évaluons à 8000 € par an (frais de déplacement inclus), avec un minimum symbolique de 3000 € (hors frais de déplacement).

Références bibliographiques :

Arpin I., Cosson A., Carreira J., Granjou C., Basset K., 2015. Chercheurs et protecteurs ? La participation aux conseils scientifiques comme voie d'engagement dans la protection de la nature. In I. Arpin, G. Bouleau, J. Candau, A. Richard-Ferroudji (eds). *Les activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*. Toulouse, Octarès.

Attali M., Dalmasso A., Granet-Abisset A-M.(dir.), *Innovation en territoire de montagne*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2014, 224 p.

Aydalot P. (dir.), 1986, *Les milieux innovateurs en Europe*, Paris, GREMI, 361 p.

Blondel D., 2002. Le rôle des scientifiques dans le processus d'innovation. In N. Alter (dir.), *Les logiques de l'innovation – Approche pluridisciplinaire*. Coll. Recherches, éditions La Découverte, 288 p., 131-154.

Bonneuil C., 2006. Introduction. De la République des savants à la démocratie technique : conditions et transformations de l'engagement public des chercheurs, *Natures Sciences Sociétés*, 14/3, pp. 235-238.

Bourdeau P., 2009. Interroger l'innovation dans les Alpes à l'échelle locale. Un territoire en mouvement, le Pays des Ecrins. *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, 97-1, pp. 14-38.

Bourdin A., Lefeuvre M.P., Germain A. (dir.), 2005. *La proximité. Construction politique et expérience sociale*. Ed. L'Harmattan, Villes et Entreprises.

Callon M., et Latour B., 1981. « Unscrewing the Big Leviathan: How Actors Macrostructure Reality and How Sociologists Help Them To Do So », in K.D. Knorr Cetina and A.V. Cicourel: *Advances in Social Theory and Methodology : Toward an Integration of Micro- and Macro-Sociologies*, Boston, Routledge and Kegan Paul, 1981, p 277-303

Christensen C. M., Raynor M.E., 2003. *The Innovator's Solution. Creating and Sustaining Successful Growth*. Boston, Harvard Business School Press. 304 p.

Crozier, M., et Friedberg, E., (1977, 1981), 1992. *L'Acteur et le système, les contraintes de l'action collective*. Coll. Sociologie politique (1977), Editions du Seuil. Paris. 500 p.

Delclaux J., 2013. *Les Conseils scientifiques et la gouvernance des parcs nationaux français. L'exemple du parc national de Port-Cros*. Mémoire de fin d'études d'ingénieur d'AgroParistech. 72 p.

Feldman M., 1994. *The geography of innovation*, Kluwer Publishers, Dordrecht, 159 p.

Fijalkow Y., 2013. Proximité géographique. In I. Casillo avec R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu et D. Salles D. (dir.), *Dicopart, dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris, GIS démocratie et Participation. <http://www.dicopart.fr/fr/dico/proximite-geographique>

Gaglio G., 2011. *Sociologie de l'innovation*. Coll. « Que Sais-Je », Puf. 128 p.

Germain T. (dir), 2014. *Le panorama de l'innovation locale. Edition 2015*. Fondation Jean Jaurès. 272 p.

Giguet M., 2015. Les gens aspirent aux progrès, pas à l'innovation. In *Innovation et créativité, Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, n° 38, Avril-Mai 2015, Ed. Sciences Humaines, 78 p., pp. 37-38.

Giraut F., 2009. Innovation et territoires : Les effets contradictoires de la marginalité. Préface, Dossier Semaine alpine 2008 : Innover (dans) les Alpes. *Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research*, 97-1, pp. 6-10.

Godet M., Durance P., Mousli M., (dir.) 2010. *Créativité et innovation dans les territoires*. Rapport au Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire. 18 mai 2010. Coll. Les rapports du Conseil d'analyse économique. Ed ; La Documentation Française, 472 p.

Griset P., Bouneau C. (dir.), 2006. Innovations et territoires. *Flux*, n° 63-64, 2006/1-2, Métropolis, 140 p.

Guesnier B., 2014. L'innovation : de la génération spontanée dans certains territoires à l'organisation volontariste. Tiré-à-Part *Actes du 51^e colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française*, ASRDLF 2014, Marne-la-Vallée, 7-9 juillet 2014. 8 p.

Guston D., 2001. Boundary organizations in environmental policy and science: an introduction. *Science, technology and human values* 26:399-408.

Jacq F., 1994. Science et pouvoir, aux origines d'un contrat. *Gérer et comprendre* n° 34, Annales des Mines, mars 1994.

Lecarpentier M. (rap.), 2010. Pour une expertise scientifique dans la gestion des espaces protégés. Avis du Conseil Economique et Social de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, séance plénière du 14 septembre 2010, 21 p.

Loilier T., Tellier A., 2001. La configuration des réseaux d'innovation : une approche par la proximité des acteurs. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 4/2001 (octobre), p. 559-580.

Loilier T., 2010. Innovation et territoire. Le rôle de la proximité géographique ne doit pas être surestimé. *Revue française de gestion* 2010/1, n° 200, Ed. Lavoisier, pp. 15-35.

Kaufmann V., 2000. *Mobilité quotidienne et dynamiques urbaines*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes. 252 p.

Moncomble F., 2002. La proximité. *EspaceTemps.net* <http://www.espacetemps.net/articles/la-proximité/>

OCDE, 2005. *Manuel d'Oslo. Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*. 3^e édition, Ed. OCDE, 184 p.

Rogers E., (1962), 2003. *Diffusion of innovation*. (1^{ère} éd. Chez The Free Press, 1962) 5^e éd. 2003 chez Simon and Schuster, 576 p.

Schumpeter J., 1911, 1926. *Théorie de l'évolution économique*.

Star S.L. and Griesemer J.R., 1989. Institutional ecology, "translations", and Boundary objects: Amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science* 19 (3): 387-420

ANNEXE 1
Etude CSEPA – LabEx ITEM
Questionnaire d'enquête destiné aux élus des espaces protégés étudiés.

I - Parcours biographique :

QI-1 : Renseignements biographiques généraux :

QI-2 : Grandes étapes du parcours professionnel et politique :

QI-3 : Implications associatives :

II - Point de vue sur l'évolution du CS et de ses activités :

QII-1 : Quelles évolutions marquantes du CS ?

QII-2 : Regard porté par AG sur évolution du CS :

III - Liens personnels avec le CS et ses membres :

QIII-1 : Connaissance de la composition du CS, nom de ses membres ?

QIII-2 : Déjà rencontré membres CS ?

QIII-3 : Connaissance de leurs travaux ?

QIII-4 : Travail en commun sur dossier ?

QIII-5 : Séance du CS dans votre commune ?

QIII-6 : Modalités lien entre CS et élus du CA d'Asters ?

QIII-7 : Liens satisfaisants et suffisants ?

IV - Point de vue sur les activités du CS :

QIV-1 : Quelles activités et missions du CS à vos yeux ?

QIV2 : Quelle restitution auprès des élus ?

QIV3 : Sur l'élaboration et la prise en compte des avis :

QIV : composition du CS adéquate avec missions ?

V - Appréciation globale :

QV-1 : Avantages/inconvénients d'un CS ?

QV-2 : Bénéfices concrets pour le territoire ?

QV-3 : Mots-clefs décrivant rôles et valeur ajoutée du CS ?

QV-4 : Qualificatifs pour l'action du CS ?

QV-5 : Qualificatifs pour rôle idéal et valeur ajoutée idéale du CS ?

QV-6 : Conditions nécessaire pour atteindre fonctionnement idéal ?

VI - Clôture de l'entretien.

QVI-1 : exemples marquants de valeur ajoutée du CS ?

QVI-2 : Préconisations pour améliorer le fonctionnement du CS ?

QVI-3 : Message au CS ?

QVI-4 : Une ou des dernières choses importantes non encore abordées ?

ANNEXE 2

Volet « élus » de l'étude CSEPA – LabEx ITEM

Liste et modalités des entretiens auprès des élus des espaces protégés étudiés.

Opérateurs :

Anna Sette : Vanoise (avril 2014)

Fabien Hobléa (coordination) : Bauges, ASTERS, Vercors (juillet – décembre 2014), Chartreuse (relais en décembre 2014 + recours à matériel collecté en avril 2010)

Liste des élus interviewés [et n° de l'interview référencé dans le rapport]:

VANOISE : 2 élus

- Daniel Jorcin [1]: ancien élu de Lanslevillard, délégué communautaire membre du CA du PNV de 2008 à 2014. Interrogé en entretien téléphonique le 15/04/2014. Enregistrement et retranscription intégrale

- Alain Marnézy [2] : Président du PNV. Interrogé en face à face le 29/04/2014 en mairie d'Aussois. Enregistrement et retranscription intégrale.

BAUGES : 3 élus

- Anne Franceschi [3] : VP Culture du PNRMB : entretien le 05/05/2014 en face à face au Pôle Montagne (Université de Savoie) avec enregistrement et retranscription intégrale.

- André Guerraz [4] : Président sortant du PNRMB (1995- fin mai 2014). Entretien le 08/05/2014 en face à face au domicile de l'élue avec enregistrement et retranscription intégrale.

- Philippe Gamen [5] : nouveau Président du PNRMB depuis fin mai 2014. Entretien le 23/07/2014 en face à face à la mairie du Noyer avec enregistrement et retranscription intégrale.

ASTERS : 1 élu

- Thierry LEJEUNE [6] : Président d'ASTERS. Entretien téléphonique avec prise de notes, le 28/11/2014

VERCORS : 1 élue

- Catherine BRETTE [6] : nouvelle Présidente du PNRV depuis le printemps 2014. Entretien téléphonique avec prise de notes le 18/12/2014.

CHARTREUSE : aucun entretien direct n'a pu être obtenu dans les temps impartis avec les élus sollicités par Arnaud Cosson (juin-novembre 2014) puis Fabien Hobléa (décembre 2014). Ont été sollicités : Eliane Giraud (Présidente) entre juin et novembre 2014, puis autres VP en décembre 2014 : Maxence Orthlieb, Jean-Paul Claret (aucun dispo non plus sur cette période, 1 RDV annulé en dernière minute). Recours à « plan B » : utilisation matériel textuel recueilli lors d'une réunion de travail sur le renouvellement du CS tenue le 30/04/2010 en mairie de St-Hilaire du Touvet entre Eliane Giraud, Gérard Hanus (alors nouveau directeur du Parc) et Fabien Hobléa, et consigné dans la délibération du Bureau du Parc n° 2010-35 du 16 juin 2010 également mobilisée pour l'enquête.